

VRS

La vie de la recherche scientifique

débats
stratégies
opinions
dossiers
actions

400
jan. / fév. / mars
2015
Prix au numéro : 8 €



FORMATION UNIVERSITAIRE, RECHERCHE À QUOI RIME LA TERRITORIALISATION ?

ZOOM

AVEC SYRIZA,
LA RECHERCHE
GRECQUE
PREND
UN NOUVEAU
DÉPART

HORS-CHAMP

AU FORUM
MONDIAL
SCIENCES
ET DÉMOCRATIE

entraide sociale
colonies de vacances chèques vacances
enfance solidarité week-ends villages vacances
voyages séjours culture spectacles
comité d'entreprise **vacances** inserm
mixité sociale aides retraites handicap
conseils imprévus sport caes
prêt prestations
subventions cmrs **jeunesse** bons plans
loisirs

AVRIL
2015

ELECTIONS

aux

CAES du CNRS
CAES de l'Inserm

Ingénieur-e-s
Chercheur-e-s
Technicien-ne-s
Administratif-ve-s
Retraité-e-s

CDI
CDD

VOTEZ

pour les listes présentées par le

SNCS-FSU





Patrick Monfort

Secrétaire général du SNCS-FSU

Urgence à améliorer la situation des personnels ! Urgence à sortir de l'austérité !

Après l'annonce, début mars, du départ de la secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche (ESR), l'ESR n'est plus un secteur prioritaire, puisque l'annonce éventuelle de son remplacement se fera après les élections territoriales.

Alors que l'agenda social de l'ESR, annoncé seulement à l'automne 2014, reste depuis lors en panne, sans qu'aucune des réunions de négociations annoncées n'ait même été programmée, il n'y a plus d'interlocuteur politique de l'ESR. Une telle situation bloque le dialogue social tant vanté, mais jamais réalisé.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) puis le secrétariat d'État à l'ESR ont fini par établir une liste de groupes de travail sur quelques sujets, mais dans un contexte où il a été annoncé aux syndicats que toutes propositions qui augmenteraient la dépense seraient écartées. Ce n'est pas ainsi que l'on peut faire avancer la situation des personnels, qui s'est largement dégradée en plus de dix ans de réformes structurelles qui ont eu pour seuls objectifs d'imposer le pilotage de la recherche et de l'enseignement supérieur, conduisant en particulier à l'explosion de la précarité.

Il y a urgence à résorber la précarité par un plan pluriannuel de créations d'emplois statutaires d'enseignants-chercheurs (EC), de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens.

Il y a urgence à débloquer les salaires des collègues situés au dernier échelon de la grille indiciaire de leur corps.

Il y a aussi urgence à trouver des solutions pour les collègues qui, ayant travaillé à l'étranger avant d'être recrutés, de nationalité française ou bien étrangère, vont se retrouver en situation de paupérisation au moment de la retraite parce qu'ils auront un nombre d'annuités réduit pour le calcul de leur pension.

Il y a urgence à obtenir la suppression de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des chercheurs et à utiliser la masse salariale ainsi dégagée pour revaloriser l'ensemble des carrières des chercheurs, et en particulier les débuts de carrière des jeunes recrutés, dont la rémunération ne leur permet que difficilement de trouver à se loger, et certainement pas à Paris.

Il y a urgence à sortir de l'austérité ! Il faut en finir avec cette politique d'austérité qui, d'un côté, fait des cadeaux aux entreprises et à leurs actionnaires (pacte de responsabilité, crédit d'impôt compétitivité emploi – CICE –, crédit d'impôt recherche – CIR –, loi Macron) et, de l'autre, impose la réduction des dépenses publiques, entraîne la dégradation de tous les services publics et de la situation des personnels.

Il y a urgence à améliorer les conditions de travail des personnels de l'ESR, les syndicats FSU de l'ESR (SNASUB, SNCS, SNESUP) sont porteurs de nombreuses revendications et propositions.

sommaire

ÉDITO 03

Urgence à améliorer la situation des personnels !

Urgence à sortir de l'austérité ! Patrick Monfort

ACTUALITÉS 05

DOSSIER 09

FORMATION UNIVERSITAIRE, RECHERCHE : À QUOI RIME LA TERRITORIALISATION ?

Réforme territoriale, politique de regroupements : une cohérence destructrice Marc Neveu 10

Des politiques aux prises avec les territoires : l'exemple de la Bretagne Olivier David 13

La recherche en région : de la spécialisation intelligente à la conditionnalité *ex ante* Isabelle Kustos 16

Les régions consacrent 740 M€ à la recherche et à l'innovation : état des lieux des budgets région par région 19

Décentralisation et territorialisation Christophe Voilliot 23

La nouvelle organisation territoriale : au croisement des communautés d'universités et établissements et des Régions Hervé Christofol 25

Les universités parisiennes dans la tourmente des regroupements Myriam Baron et Loïc Vadelorge 27

Les pôles de compétitivité : quels effets pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ? Christophe Demazière 31

De l'Europe aux régions, le pilotage de la recherche Patrick Monfort 35

Impact des politiques publiques sur la structuration universitaire en Alsace Jacques Haiech 38

Le département du Val-de-Marne, territoire d'enseignement supérieur et de recherche Gérard Lauton 40

Activités scientifiques, vie universitaire et territoires en Rhône-Alpes Françoise Papa et Stéphane Talbot 43

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, un outil de justice territoriale Thierry Astruc 47

Au cœur des enjeux sociaux du territoire Gérard Lauton 49

Pour la déterritorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche Christophe Blondel 50

ZOOM 52

Avec Syriza, la recherche grecque prend un nouveau départ 52

HORS-CHAMP 54

Au Forum mondial sciences et démocratie :

Remembering Vinod Raina and Magda Zanon Fabien Piasecki et Chantal Pacteau 54

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU] 1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70.

Fax : 01 45 07 58 51. sncs@cnrs-bellevue.fr. www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU] 78, rue du Faubourg-Saint-Denis. 75010 Paris. Tél.: 01 44 79 96 10.

Fax : 01 42 46 26 56. accueil@snesup.fr. www.snesup.fr

Directeur de la publication : Patrick Monfort | **Directeur délégué :** Jean-Luc Mazet | **Rédacteurs en chef :** Hervé Christofol, Gérard Lauton, Chantal Pacteau | **Comité de programmation :** les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP | **Ont participé à ce numéro :** Thierry Astruc, Henri Audier, Dina Bacalexi, Myriam Baron, Christophe Blondel, Hervé Christofol, Olivier David, Christophe Demazière, Jacques Haiech, Isabelle Kustos, Gérard Lauton, Patrick Monfort, Marc Neveu, Chantal Pacteau, Françoise Papa, Fabien Piasecki, Stéphane Talbot, Loïc Vadelorge, Christophe Voilliot | **Secrétaire de rédaction :** Catherine Maupu | **Couverture :** Élise Langellier | **Montage :** Clotilde Péan | **Impression et routage :** Imprimerie Compédit Beauregard. Z.I. Beauregard, BP 39, 61600 La Ferté-Macé. Tél. : 02 33 37 08 33 - www.compedit-beauregard.fr | **Régie publicitaire :** Com d'habitude publicité. 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Fax : 05 55 18 03 73. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr - contact@comdhabitude.fr) | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 Fax : 01 45 07 58 51 - sncs@cnrs-bellevue.fr.
Commission paritaire : 0414 S 07016. ISSN : 0755-2874. Dépôt légal à parution.
Prix au numéro : 8 € - Abonnement annuel (4 numéros) : 25 € (individuel), 50 € (institutionnel).
Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction.





Préserver une FONCTION PUBLIQUE DE CARRIÈRE

Dans leur dernier ouvrage, publié en 2015 aux éditions de l'Atelier, Anicet Le Pors et Gérard Aschieri présentent les enjeux des services publics et de la fonction publique dans notre monde en

transition. En croisant un regard historique et une réflexion sur les défis de notre siècle, le lecteur suit l'évolution de la fonction publique depuis sa constitution sous l'Ancien Régime jusqu'à son organisation actuelle. Face à une fonction publique d'emploi développée par les Anglo-Saxons, le parti pris français d'une fonction publique de carrière est débattu. Loin des clichés des fonctionnaires inefficaces et coupés des citoyens par des statuts protecteurs, les auteurs développent les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilités sur lesquels a été établie la construction statutaire par Maurice Thorez en 1946, puis par Anicet Le Pors en 1983 et 1984 pour la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale, et en 1986 pour la fonction publique hospitalière. Modifiés deux cent vingt-cinq fois au cours des trente dernières

années, les statuts demeurent mais les transformations souterraines d'inspiration libérale minent peu à peu les principes qui les fondent.

Complémentaire du livre de Bernadette Groison *En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique* (éditions de l'Atelier, 2014) sur les préjugés éculés véhiculés par les médias, cet ouvrage démontre que la fonction publique française s'est perpétuellement adaptée à la société et aux attentes de nos concitoyens, qu'elle contribue à la résilience de notre pays face aux crises et qu'elle permet de relever les enjeux de notre monde contemporain tels que la laïcité, la parité, l'intégration des technologies de l'information et de la communication, l'équilibre entre l'intérêt général et celui de l'usager citoyen, le management non autoritaire, la reconnaissance du travail réel ou l'articulation public-privé. À l'heure où plusieurs personnalités politiques libérales souhaitent réduire la fonction publique de carrière basée sur la loi, les statuts et la fonction, à une fonction publique d'emploi basée sur le contrat et les métiers, les concepts et les principes rappelés dans cet ouvrage sont un précieux recours pour développer les services publics et proposer d'autres perspectives d'avenir pour nos concitoyens et les 5,5 millions d'agents fonctionnaires et contractuels des trois versants de la fonction publique.

Pour une ÉCONOMIE PLURALISTE

Sous les pressions des doyens des facultés d'économie et du nouveau professeur nobélisé Jean Tirole, le ministère a renoncé à la création d'une nouvelle section du Conseil national des universités (CNU) demandée depuis plusieurs années par l'Association française d'économie politique (AFEP). En effet, les partisans de l'économie néolibérale (dits « courant orthodoxe »), majoritaires au sein de la section existante barrent tout recrutement et toute promotion aux partisans d'une économie hétérodoxe (autre que néolibérale). Seulement 5 % des recrutements de professeurs des universités ont été accordés par le Conseil au courant minoritaire. Chaque courant mobilise ses soutiens internationaux et une pétition a été lancée par l'AFEP pour sortir du *statu quo* (asoeconomiepolitique.org/petition-pour-le-pluralisme-maintenant).



Avant cette pétition, il y avait eu l'appel mondial des étudiants pour une économie pluraliste (5/5/2014) :

« Nous, quarante-deux associations et collectifs étudiants de dix-neuf pays, croyons qu'il est grand temps de renouveler l'enseignement de l'économie. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'étroitesse croissante des cursus. Ce manque de diversité intellectuelle ne limite pas seulement l'enseignement et la recherche, il limite notre capacité à penser les enjeux nombreux et divers du XXI^e siècle – de l'instabilité financière à la sécurité alimentaire en passant par le réchauffement climatique. »

www.lemonde.fr/economie/article/2014/05/05/pour-une-economie-pluraliste-l-appel-mondial-des-etudiants_4411530_3234.html

ÉCHANGES chercheurs/enseignants-chercheurs

« La charge d'enseignement des enseignants-chercheurs (192 heures équivalent TD par an) est mise en avant comme frein principal au détachement [des chercheurs] vers l'enseignement supérieur (...). » Et la Cour des comptes de proposer l'affichage réciproque de postes d'accueil : « Il serait souhaitable de réserver des contingents d'emplois [d'EC] à un nombre limité de chercheurs avec possibilité d'intégration. Outre qu'elle autoriserait une reconversion dans un corps réputé plus attractif pour la seconde moitié de carrière, cette procédure permettrait de libérer des postes dans le corps des CR et d'offrir plus de débouchés aux jeunes docteurs. Ayant pour effet de limiter les possibilités de promotion des EC, elle ne pourrait être acceptée que si les possibilités d'accueil des EC dans les EPST étaient également facilitées. » Dans la mesure où ces échanges seraient équilibrés, c'est aussi la demande du SNCS et du SNESUP-FSU.



UN DÉCLASSEMENT DE 21 000 €/AN pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs

Selon le rapport annuel de la Cour des comptes¹, « le taux de primes en 2011 pour l'ensemble enseignement supérieur, recherche et assimilés était de 13 %, alors qu'il était de 53 % pour l'ensemble des corps de catégorie A+. Ainsi, alors que le traitement indiciaire annuel moyen de cette catégorie est inférieur de 2 000 € au traitement indiciaire moyen des corps de catégorie A+, la rémunération totale est inférieure de plus de 21 000 € par an à la rémunération moyenne compte tenu de l'écart très important induit par les primes ».



Des revenus plus bas pour les chercheurs et les EC que ceux de l'ensemble des corps de catégorie A+.

© Steve Snodgrass/Flickr

¹ Chapitre sur la gestion des carrières des chercheurs. Une analyse est donnée sur le site SNCS-FSU (sncs.fr/Un-rapport-ambivalent-de-la-Cour). Ici est retenu ce qui intéresse aussi directement les enseignants-chercheurs.

LA PRÉCARITÉ s'amplifie dans les organismes de recherche

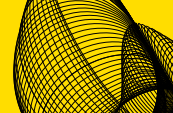
D'après le rapport annuel de la Cour des comptes, on observe « une forte croissance des effectifs de chercheurs contractuels des EPST [établissements publics à caractère scientifique et technologique] (+22 % entre 2008 et 2013). Alors qu'ils représentaient en moyenne un cher-



© DR

cheur sur cinq en 2006, leur part, doctorants compris, atteint un sur trois en 2013, soit un effectif de 7 800 contractuels. En 2013, le nombre de postes de chargés de recherche (CR) ouverts par les EPST (461) était

neuf fois inférieur à celui des chercheurs contractuels (hors doctorants) rémunérés par ces EPST (4 274). Ces établissements ne pourront donc pas recruter l'ensemble du personnel engagé dans une carrière de chercheur en leur sein. (...) L'âge moyen de recrutement des CR de deuxième classe confirme l'allongement de la période postdoctorale (au CNRS, 30,8 ans en 2006 et 32 ans en 2013 ; à l'INSERM, 32,4 ans en 2006 et 34 ans en 2013) ».

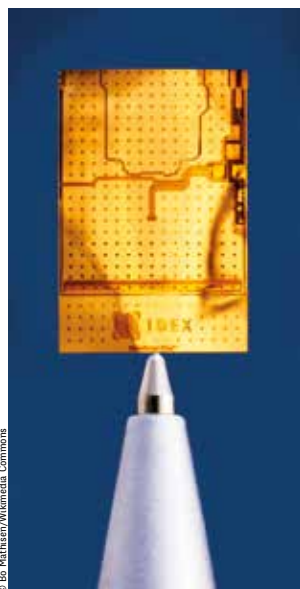


LES INITIATIVES D'EXCELLENCE, instruments de dirigisme borné

Dans un projet de rapport tout récent¹, les députés Patrick Hetzel (UMP) et Alain Claeys (PS) détaillent les effets bénéfiques des programmes d'investissements d'avenir (PIA) pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), qualifiés d'« *instruments de structuration des sites* », de « *leviers pour l'excellence de la recherche* » dont « *l'effet dynamisant* » est loué.

Quelles que soient les nuances introduites ici ou là, les tentatives de rogner tel ou tel aspect impopulaire, le projet de rapport propose un cadre d'avenir que nous avons toujours dénoncé : faire du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) le bras chargé de mettre en œuvre des décisions du Commissariat général à l'investissement (CGI). Organiser partout des doublons aux structures scientifiques de l'ESR. Substituer des jurys internationaux entièrement nommés aux instances scientifiques des organismes et des universités. Faire fonctionner les laboratoires sur des Loto de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et des PIA et surtout bien arrimer les organismes à des ComUE-IDEX (communautés d'universi-

tés-initiatives d'excellence), qui imposeront la politique aux unités mixtes de recherche. Conditionner toute idée nouvelle à la conviction d'aréopages dont c'est le dernier souci de les détecter. Voilà le programme !



IDEX, la fausse bonne solution ?

Bien sûr, il y a quelque part l'idée que, vu la situation budgétaire, c'est par une nouvelle vague de PIA, réclamée par les auteurs, qu'on sauvera la situation. Mais quels PIA ? « *Une meilleure répartition des initiatives d'excellence passera par une seule solution : un accroissement du nombre d>IDEX de façon à ce qu'elles maillent mieux le territoire* » : cette proposition du projet de rapport, par exemple, vient d'être rejetée par le commissaire aux investissements d'avenir.

Alors revenons aux fondamentaux : « *Ce n'est pas la peine de mettre des milliards dans les IDEX si, en même temps, on réduit les postes dans les établissements* », affirme avec raison François Cansell, président de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI). Car l'emploi scientifique est le vrai investissement d'avenir. Avec ou sans emprunt, c'est prioritairement sur ce sujet qu'il faut négocier.

¹ www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2662.asp



CDD-CDI : l'attitude scandaleuse et discriminatoire du PDG de l'INSERM

Dans *La VRS* n° 399¹, nous racontions « La lutte héroïque du PDG de l'INSERM contre un CDD ». Alors que la loi Sauvadet prévoit d'embaucher en CDI les personnels précaires ayant six ans d'ancienneté, l'INSERM refuse de recruter Cyril Catelain en CDI, alors même qu'il a accumulé sept ans de CDD. Par deux fois, l'INSERM a été

condamné par la justice, mais héroïquement, le PDG de l'INSERM ne renonce pas, il va en Conseil d'État. Cette attitude est non seulement scandaleuse mais discriminatoire. Nous avons appris depuis que des CDD ayant des profils similaires à celui de Cyril Catelain ont été intégrés en CDI. Bien entendu, le PDG de l'INSERM se moque éperdument que, dans l'attente du jugement du Conseil d'État, Cyril Catelain et sa famille vivent avec les allocations chômage. Cela en dit long sur l'humanisme du personnage...

¹ www.snscs.fr/VRS-no-399-12-2014, page 6.

CONTOURNEMENT DE LA LÉGISLATION sur des diplômes à Paris-Dauphine



Le nouveau campus de Paris-Dauphine, à la Défense.

En 2011, l'université Paris-Dauphine, devenue grand établissement en 2004 pour pouvoir opérer la sélection à l'entrée, transforme une partie de ses masters en diplômes de grand établissement (DGE, équivalent du diplôme d'université – DU) et demande à ce qu'ils donnent le grade de master. À la rentrée prochaine, des licences se seront transformées en DGE.

Interrogé en CNESER¹, le président a fini par expliquer que ces transformations avaient comme objectif de contourner la réglementation. Sans déclencher de réaction de la part de la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle).

Le dernier projet de décret entérine, de la part du ministère, une situation scandaleuse que le pouvoir politique ne veut pas combattre, après l'avoir favorisé.

Depuis, le dossier revient régulièrement en CNESER. Il faut préciser que sur le site de Dauphine et sur les documents d'inscription des étudiants, il est précisé « Diplôme national de master ». Le SNESUP-FSU a demandé à la DGESIP de saisir l'Inspection générale des services.

¹ Lire l'article sur le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) page 46.

AUX ANTILLES, on scinde!

L'université des Antilles et de la Guyane (UAG) donne l'impression d'aller à contresens du courant actuel de regroupement des universités. Un scandale, lié à un laboratoire (CEREGMIA¹) a fait se scinder cette université en deux universités, depuis le 1^{er} janvier 2015. La gestion de l'UAG était rendue difficile par l'éloignement géographique des trois pôles (Guadeloupe, Martinique et Guyane) et le manque de communication a entraîné des tensions entre ces pôles.

L'université des Antilles est maintenant composée de deux pôles, largement autonomes sur le papier (procédure par ordonnance, *i.e.* avec un statut de loi !). Mais la gestion de l'équilibre est en débat. Les deux solutions envisagées sont :

- des élections séparées pour le président et les deux vice-présidents de pôle, ri"assurant qu'ils puissent travailler ensemble ;
- une élection pour le ticket des trois, afin de maintenir un minimum de cohérence.

Les pouvoirs politiques régionaux pèsent pour la première solution, qui renforce de fait leur influence.

En métropole, on concentre. Aux Antilles, on scinde. Mais dans les deux cas, les pouvoirs des Régions sont renforcés.



Les bâtiments de l'ancien hôpital de Camp Jacob, en Guadeloupe, devenus campus universitaire en 2013.

¹ Centre d'étude et de recherche en économie, modélisation et informatique appliquée.

Hervé Christofol
Gérard Lauton

Formation universitaire, recherche : à quoi rime la territorialisation ?

Recherche et enseignement supérieur ne surgissent pas hors sol. Depuis les origines, leur développement porte la marque de contrées où s'expriment besoins, projets et réalisations. De tout temps, les acteurs de l'ESR se sont investis sur des problématiques dont une part était inspirée par des attentes de territoires. L'actuel paysage de l'ESR, y compris dans ce qu'il a de plus fondamental, ne serait pas ce qu'il est sans l'aéronautique à Toulouse, l'essor puis les mécomptes de la sidérurgie en Lorraine, l'agronomie et la mer en Bretagne... Cela n'empêche pas l'Université de promouvoir des valeurs universelles et de contribuer à former des citoyens éclairés sur tout le territoire. Les dernières décennies ont montré qu'un cadre attentif aux libertés académiques pouvait concilier les dimensions territoriale et universelle, que la libre réponse à des sollicitations dans un périmètre donné pouvait amener à des réalisations transposables à d'autres contextes. De même, le lien formation-recherche enraciné dans un territoire peut enrichir la qualification du futur diplômé sans l'enfermer dans son cadre spatio-temporel initial. Tout autre chose est le processus en cours appelé « territorialisation ». À l'instar du Pacte pour la recherche de 2006, les réformes en cours, avec en dernier lieu la loi NOTRe, dessinent une autonomie en trompe-l'œil : renforcement des prérogatives des exécutifs locaux, ceux des Régions notamment ; désengagement financier de l'État ; pilotage central au lieu d'un cadre national concerté. Acteurs et partenaires de l'ESR attachés au service public ne s'y résolvent pas. Dans ce dossier (*lire aussi notre dossier « Carte universitaire et territoires », La VRS n° 384, mars 2011*), tout en identifiant les ressorts européens et libéraux de ces réformes, nous présentons quelques aspects de leur impact sur nos régions, nos établissements et nos métiers.

Réforme territoriale, politique de regroupements : une cohérence destructrice

Depuis plus d'une dizaine d'années, la politique des gouvernements successifs se montre très tenace, voire obstinée, en matière de territorialisation de l'ESR. Face à la mise en concurrence, il faut au contraire des coordinations et coopérations sur des projets partagés et coélaborés pour mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population.

Marc Neveu

Professeur d'informatique à l'université de Bourgogne
Secrétaire général du SNESUP

Globalement, la territorialisation s'inscrit dans la mise en concurrence des territoires portée par les lois que l'on n'appelle même plus de « décentralisation » tant il est évident qu'elles visent à structurer les territoires selon des logiques de compétitivité et de recentralisation autoritaire. Dans ce schéma, l'ESR est appelé à jouer un rôle et à se conformer à ce projet de libéralisation, porté par l'Union européenne.

PRES-ComUE

Depuis la loi Pacte Recherche de 2005, instaurant les PRES, les ministères successifs n'ont cessé de promouvoir une déstructuration de l'ESR en confiant aux territoires des prérogatives de plus en plus importantes et d'organiser le désengagement budgétaire de l'État en transférant aux niveaux locaux les responsabilités financières.

Après la loi LRU, instaurant « l'autonomie » des universités principalement *via* les Responsabilités et compétences élargies, la loi d'ESR de G. Fioraso a engagé les universités dans une course folle aux regroupements, principalement sous la forme

de ComUE (communautés d'universités et d'établissements). Élaborés dans l'opacité, selon des pratiques bureaucratiques et managériales, ces nouveaux « monstres » s'inscrivent dans une logique de concurrence destructrice pour le service public. Ouvrant une porte d'entrée pour des établissements privés, ils instaurent une hiérarchie entre universités et une répartition des formations en fonction de leur « attractivité » qui mènent vers le modèle d'une université à deux vitesses, conforté par les ap-

pels à projets PIA (programme d'investissements d'avenir). Ils mettent à mal la démocratie universitaire, déjà gravement réduite par les lois successives et surtout par l'instauration de méthodes de gestion managériales, profondément antidémocratiques, qui portent des coups très rudes aux métiers mêmes des enseignants-chercheurs et autres personnels de l'ESR, dont les statuts sont mis en cause, alors même que l'emploi précaire continue d'augmenter.

Par ailleurs, il est aberrant que les organismes nationaux de recherche soient parties prenantes de la direction des ComUE. À terme, c'est réduire la politique nationale des organismes à l'addition de celles de vingt ComUE, ce qui revient à dissoudre, de fait, le CNRS dans l'enseignement supérieur et à nier le statut de chercheur à temps plein.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA)

La mise en concurrence des territoires s'appuie également sur un diptyque austérité générale et appel à projets PIA couplé aux regroupements.



Se regrouper ne rend pas toujours plus fort. Dans le cas des universités, cela s'accompagne d'une concurrence destructrice pour le service public.

Dans la continuité des IDEX (initiatives d'excellence) de V. Péresse, l'appel à projets de G. Fioraso ajoute les I-SITE (initiatives science – innovation – territoires – économie) et amplifie l'importance accordée aux « retombées économiques » des projets.

La continuité avec le PIA1 est totalement assumée, ainsi que son rôle dans la restructuration du paysage de l'ESR : « *Le PIA2 vise d'abord à poursuivre l'effort engagé par le PIA1 en favorisant l'émergence de nouveaux pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire français, les IDEX, "initiatives d'excellence", qui seront organisées sous la forme de groupements territorialement cohérents d'établissements d'enseignement supérieur, universités et écoles, et d'organismes de recherche, en partenariat avec des entreprises.* »

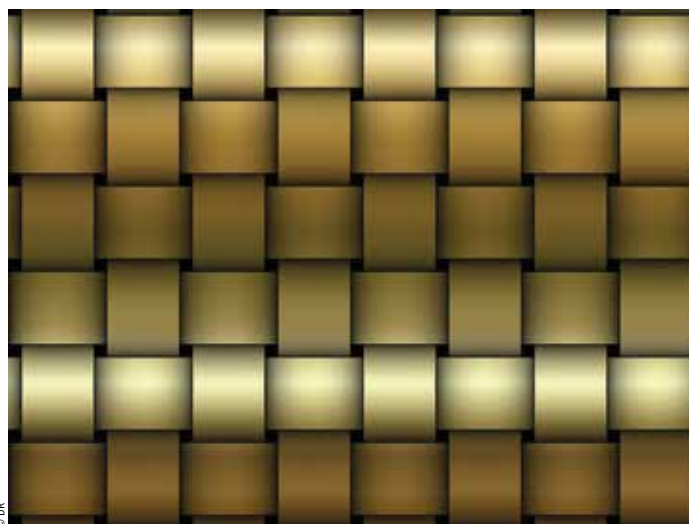
Le message est clair : seuls les regroupements pourront bénéficier de la manne, constituée des intérêts générés par le placement des 3,1 milliards d'euros attribués à ce PIA2.

Comme pour le PIA1, ce financement permettra surtout d'amorcer la pompe destinée à siphonner les financements récurrents des établissements, pour les diriger préférentiellement vers le « *périmètre des actions d'excellence* » au détriment des autres activités de recherche et de formation : « *Les financements apportés au titre du programme d'investissements d'avenir devront faire l'objet d'un engagement du porteur quant à leur concentration sur les actions d'excellence. Ils s'ajouteront aux moyens mobilisés par les acteurs concernés, ce qui fera l'objet d'un engagement du porteur selon des modalités définies dans les appels à projets.* »

En effet, la part d'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets IDEX se situe, le plus souvent, aux alentours de 80 %. Ces engagements financiers étant prioritaires, l'ef-

fort budgétaire des établissements partenaires se fait au détriment de leurs capacités globales. Résultat : une manne pour les périmètres « d'excellence » et un assèchement pour tout le reste de l'université. « *C'est une difficulté majeure, mais je n'ai pas de solution*, reconnaît Manuel Tunon de Lara, président de l'université de Bordeaux, sur AEF.

Les regroupements « *de taille régionale* » présentant « *quelques thématiques d'excellence* » pourront, eux, candidater à l'appel à projets I-SITE, qui mesurera « *l'ambition de transformation* » et « *la capacité d'innovation* » et « *à développer des partenariats forts avec le monde économique* », se traduisant en « *actions innovantes de recherche partenariale et de formation professionnelle* ».



Une vision utilitariste et concurrentielle de l'ESR viendrait à l'encontre d'un maillage territorial harmonieux.

Le contraste est fort entre les moyens importants pour des initiatives innovantes et les fortes carences budgétaires que subissent nos propres établissements... Il s'agit de deux systèmes étanches : d'un côté nous finançons ces projets ambitieux, de l'autre nous gelons des postes. »

Les projets IDEX et I-SITE de PIA2 définissent un système à deux vitesses, pudiquement qualifié de « *diversification raisonnée et vocation différenciée des différents sites* ».

Pour « *une dizaine de grandes universités de recherche, comparables aux meilleures universités du monde* », les IDEX seront la reconnaissance de leur « *impact scientifique de tout premier plan dans de larges champs de connaissance* », du « *rayonnement de leur recherche* », de « *l'attractivité de leurs formations* », de « *la notoriété de leur corps académique et la qualité de leur gouvernance* ».

En résumé, d'un côté les excellents académiques, de l'autre les bons partenaires du monde économique.

La FSU a dénoncé cette vision étroitement utilitariste et concurrentielle de l'ESR, qui, couplée aux regroupements imposés d'établissements et d'organismes, dessine un service public à deux vitesses, contraire à un maillage territorial équilibré.

ComUE – NOTRe

La complémentarité des dispositifs de réorganisation de l'ESR et de réorganisation territoriale est frappante, tout comme l'est le parallèle entre les restructurations prévues.

Des forces diverses veulent donner des pouvoirs beaucoup plus forts aux régions. Ainsi, en janvier 2015, le Sénat a voté un amendement donnant à celles-ci une prérogative

d'élaboration de la carte universitaire. La consultation des régions qui participent au financement de l'ESR pour établir cette carte peut se concevoir. En revanche, il est totalement inacceptable de donner aux régions un véritable droit de veto sur la carte des formations, ce qui conduirait à la disparition de toute politique nationale d'ESR. Cet amendement doit être supprimé.

NOTRe

Le projet de loi NOTRe continue de mettre en œuvre le dessein inscrit dans un ensemble d'autres lois, plus anciennes, en particulier depuis la réforme territoriale de 2010, inspirée par la commission Balladur qui, dès cette époque, se fixait comme objectif « *l'évaporation des départements* ».

Ce texte renforce certains aspects de la loi MAPTAM¹, en particulier en faveur de la concentration des pouvoirs locaux aux deux niveaux régional et intercommunal. Il réduit les compétences des départements et les met sous la tutelle des régions dans un grand nombre de domaines.

Par ailleurs, parler des compétences des collectivités territoriales sans examiner, conjointement, les ressources dont elles pourraient disposer pour les mettre en œuvre est une aberration. La restructuration de l'action publique est difficile dans un contexte de restriction drastique des dotations de l'État aux collectivités.

Pour mesurer l'impact du projet de loi NOTRe, il faut aussi ne pas perdre de vue que la carte des régions a été révisée pour installer de nouvelles régions aux périmètres étendus, qui demain verront leurs compétences elles aussi renforcées.

Concentrer les pouvoirs locaux entre les mains d'intercommunalités une nouvelle fois renforcées, poursuivre

l'évaporation des communes et des départements, renforcer les compétences régionales en réduisant la libre administration des autres collectivités territoriales, tenter de les hiérarchiser derrière des pilotes et des chefs, après avoir réduit leurs ressources et mis sous contrôle leurs dépenses : c'est donc bien une logique de régionalisation qui est en marche, aux côtés d'une métropolisation qui s'accélère.

Le prétexte du « mille-feuille », coûteux, incompréhensible, évite définitivement de penser un avenir qui appartiendrait aux communes, aux départements et aux régions, développant leur coopération et travaillant avec un État stratège garant de l'égalité des citoyens.



Concentration des pouvoirs locaux, renforcement des compétences régionales, hiérarchisation derrière des pilotes et des chefs, la logique de régionalisation est en marche.

Les collectivités doivent disposer de compétences identifiées, mais non exclusives, d'outils de coopération, de moyens pour agir en faveur de projets partagés. Elles doivent aussi avoir la possibilité d'intervenir quand les intérêts de leur territoire sont en cause, ce qui implique le maintien de la compétence générale aux régions et aux départements.

Nos institutions doivent travailler ensemble, se coordonner, coopérer en réseau, en partenariat, en respectant la place et le rôle de chacun, dans le cadre de projets d'actions publiques partagées, pour augmen-

ter leurs capacités d'action et ainsi mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population.

S'il est légitime de vouloir éventuellement modifier l'organisation territoriale, cette modification doit s'accompagner d'une amélioration de la vie des citoyens. Les nouvelles régions ne devraient-elles pas contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales ? Le seul argument qui tient pour proposer le projet NOTRe est celui d'une attractivité accrue pour de grandes régions, dont la puissance devrait permettre de résoudre les problèmes. Or il n'en est rien. L'Île-de-France est, en la matière, l'exemple le plus criant. Région puissante, c'est aussi celle dans laquelle les inégalités sociales et territoriales sont les plus marquées et continuent de se creuser. La taille et la puissance ne règlent donc pas tous les problèmes.

S'il est légitime de vouloir éventuellement modifier l'organisation de l'ESR, cette modification doit s'accompagner d'une amélioration de la formation, de la recherche et des conditions de travail et d'études. L'argument principalement asséné pour proposer des ComUE est celui d'une possibilité de concourir au PIA, pour renforcer les moyens et donc l'attractivité des grandes structures universitaires métropolitaines.

Le parallèle est manifeste. Les actions syndicales et politiques doivent être cohérentes contre ces réformes de mise en concurrence des territoires et des services publics, pour permettre, au contraire, des coordinations et coopérations sur des projets partagés et coélaborés, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population, notamment dans le domaine de l'ESR. ■

¹ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Des politiques aux prises avec les territoires : l'exemple de la Bretagne

De schémas de développement en stratégies régionales, les enjeux de l'ESR font couler beaucoup d'encre. Le défi à relever est celui d'une prise en compte des attentes et des besoins s'exprimant dans le territoire tout en préservant le caractère universitaire et en s'inscrivant dans le cadre national de l'ESR.

Olivier David

Université Rennes 2

Propos recueillis par Gérard Lauton

Quels sont les traits de la relation Université-Région s'agissant de la Bretagne ?

Olivier David : Avec en toile de fond la mission d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants, les universités se sont engagées dans la recherche de partenariats avec des acteurs de divers secteurs d'activité, souvent dans des relations de gré à gré sans s'inscrire dans des schémas clairement définis. Néanmoins, il existe en Bretagne des cadres institutionnels comme le schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR) et le schéma général des formations professionnelles. Il peut y avoir problème si les priorités en matière de formation ne sont pas établies en impliquant l'ensemble des acteurs, dont les universités, avec la réelle volonté d'une approche globale à même de dépasser les jeux d'influence et le gré à gré. Il est en effet nécessaire de procéder à un diagnostic régional partagé et de définir collégialement les priorités. Un autre écueil est aussi de spécialiser l'Université sur des champs professionnels en s'éloignant par trop de sa vocation initiale à couvrir de façon équilibrée tout l'éventail de la connaissance. Pourtant, sans

tomber dans une approche adéquationniste, on ne peut faire l'économie d'un regard sur l'offre de formation au prisme des potentialités de recrutement des diplômés que l'on forme dans la région. En tout cas, on doit se préoccuper du devenir de nos étu-



« On peut très bien avoir des coopérations avec les universités et avec les grandes écoles, sans pour autant les obliger à fusionner ou à créer des mastodontes qui seront difficiles à gérer de toute façon. »

dants en termes d'insertion sociale et professionnelle. Ce dernier aspect se rattache plus particulièrement aux formations professionnalisantes et il devrait plutôt être traité de façon partagée avec les acteurs des divers établissements du post-bac de la région. Une telle approche ne doit nullement signifier un abandon

de la mission de formation générale et transversale de l'Université sur le plan culturel, qui doit exister sans subordination à un système productif régional.

Qu'en est-il de l'offre de cursus professionnalisants de Rennes 2 liés au territoire ?

Dans plusieurs secteurs (par exemple : LEA, STAPS, arts plastiques, aménagement, AES, sciences de l'éducation...), depuis les années 2000, Rennes 2 a mis en place une offre professionnalisante solide, s'appuyant sur plusieurs DEUST, une dizaine de licences professionnelles, et plus récemment des masters professionnels. Portées par des équipes motivées intégrant des professionnels, ces formations ont des taux d'insertion professionnelle très élevés. Pour autant, il n'est pas toujours simple pour un établissement comme Rennes 2 de se positionner facilement dans ce registre. À l'échelle régionale, de nombreux autres établissements d'enseignement supérieur existent. Ainsi, sur tout le champ de la recherche agroalimentaire, Agrocampus Ouest est particulière-

ment bien placé. Le champ de la mer relève davantage de pôles spécialisés implantés à Brest. Toutefois, Rennes 2 peut avoir une place dans le champ santé-sanitaire-social, dont le développement pourrait être envisagé à condition de coordonner davantage toutes les institutions, comme par exemple l'École des hautes études en santé publique (EHESP) de Rennes, même si celle-ci a fait le choix de se rattacher à un PRES parisien. Dans le champ des usages des technologies numériques, l'université Rennes 2, en coopération avec d'autres universités et grandes écoles de la région, répond aussi à des besoins de formation grandissants.

de la santé et du social. Cela dit, ces UEP n'ont de professionnel que le nom car on ne va pas jusqu'au bout de la démarche ; au vu du contenu des enseignements, cela reste encore trop académique... Pour aller plus loin qu'une simple coloration d'intitulés, il faudrait une plus forte mobilisation d'acteurs de ces mondes professionnels en interaction avec les équipes pédagogiques des formations professionnalisantes. On y arrive mieux sur les métiers de l'enseignement car on peut connecter davantage avec les ÉSPÉ ainsi que sur certaines spécialités très ciblées. Mais au-delà, on peine à offrir une professionnalisation à la mesure de ce qu'attendent les étudiants en

rimentation pratique, alternées entre le milieu professionnel et l'université, ont été mises en place. Elles ont pour objectif de favoriser les interactions entre les savoirs acquis en formation et l'expérience de terrain. Ainsi progressivement, on sensibilise les étudiants aux problématiques des milieux professionnels concernés. C'est un vrai travail d'ingénierie pédagogique, qui doit permettre une plus grande connexion aux besoins de la région et aux attentes de ses élus. Mais nous devons veiller, dans le même temps, à ne pas tomber dans l'écueil d'un ESR complètement régionalisé qui nous éloignerait du cadre national des formations et du rôle de l'État, et qui conduirait à

sacrifier des cursus au motif qu'ils intéressent moins le territoire. À la différence de grandes écoles qui fondent leur renommée sur une sélection de créneaux.

Quels axes de développement peuvent aujourd'hui être porteurs d'une dynamique régionale ?

Plusieurs secteurs sont aujourd'hui propices au développement de projets de coopération entre établissements de la région. C'est le cas, par exemple, des métiers des collectivités territoriales,

qui constituent un axe de développement de nature à mobiliser les filières disciplinaires (géographie, économie, gestion, droit...) dans des champs interdisciplinaires. Rennes 2 a des atouts pour le faire grâce à son offre de formation historique en AES (aspects GRH, social, management public, économie sociale et solidaire – ÉSS –, etc.), ou encore en MASS. Nous avons, sur ces champs, des potentialités de développement en formation initiale et continue, en lien



Depuis les années 2000, Rennes 2 dispose d'une offre professionnalisante solide. Elle s'est également engagée dans la mise en place d'une politique de préprofessionnalisation.

Par ailleurs, Rennes 2 s'est engagée dans la mise en place d'une politique de préprofessionnalisation. Ainsi, dès le semestre S2 de la licence, les étudiants choisissent une unité d'enseignement préprofessionnel (UEP) parmi les cinq champs proposés : métiers de l'administration et des organisations, métiers de la culture et de la création artistique, métiers de l'enseignement et de la formation, métiers de la communication et du multimédia, métiers des secteurs

termes de compétences et de meilleure connaissance du monde professionnel. En outre, cet objectif cadre mal avec le recrutement des enseignants-chercheurs sur une base disciplinaire liée à leurs travaux de recherche.

Mais Rennes 2 a souhaité mieux faire en répondant à un appel à projets IDEFI avec succès sur un dispositif axé sur l'alternance : à partir de la 3^e année, des périodes d'expé-

avec plusieurs secteurs professionnels, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Ces cursus peuvent s'appuyer sur des recherches actives de politistes, de géographes, de juristes et d'économistes : aménagement du territoire, politiques publiques, économie sociale et solidaire. Ce dernier champ peut d'ailleurs être l'objet de partenariats nourris avec la CRESS (Chambre régionale de l'ÉSS). Ces recherches, portées localement par des équipes de Rennes 1 et de Rennes 2, sont également organisées au-delà de Rennes dans un réseau Grand Ouest.

Comment articuler ces projets avec les débouchés professionnels sur la région ?

Si l'on suivait seulement une logique comptable d'adéquation aux débouchés prévisibles, on risquerait d'entrer dans une impasse en imposant des capacités d'accueil *ad hoc* sans répondre réellement aux attentes des jeunes et des familles. Cela dit, on voit apparaître aujourd'hui, du fait des moyens dévolus aux cursus, la mise en œuvre de capacités d'accueil (200 = taille moyenne d'un amphi...). On peut se poser la question des effectifs dans certaines filières où sont inscrits 800 étudiants en L1 (psychologie, info-comm ou STAPS). Et revient sans cesse la question : dans une logique de territorialisation, comment articuler l'offre de formation avec le système national de l'ESR ? L'université peut mettre à profit son assez grande capacité d'initiative locale et régionale dans une conception bien comprise de l'autonomie. Mais quels équilibres et quels garde-fous invoquer sachant les attentes des Régions et des métropoles qui se présentent à nous avec leurs schémas de développement de l'ESR construits ? Des parades au « tout-régional » résident dans les dispositions du cadre national des formations (CNF), qui constitue, malgré ses défauts, un cadre national de référence.

Qu'en est-il des regroupements universitaires vis-à-vis du territoire ?

Les métropoles prennent aujourd'hui une place de plus en plus importante parmi les partenaires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cela passe fréquemment par l'inscription de priorités politiques de soutien au développement des universités et des grandes écoles, tant sur le plan matériel (bâtiments, campus...) qu'au niveau des activités de formation et de recherche (soutien aux projets pédagogiques et scientifiques, dispositifs d'aide à la mobilité internationale...). Cela peut s'exprimer également par des prises de position publiques sur l'encouragement au regroupement des établissements, comme ce fut le cas pour le projet aujourd'hui abandonné de fusion Rennes 1-Rennes 2. On voit ainsi des velléités de certaines métropoles d'aller à leur façon sur le terrain de l'ESR. Ce n'est pas neutre, car elles y trouvent des vecteurs de communication et de notoriété. On doit donc penser des relations plus intelligentes avec un rôle des métropoles qui n'empiète pas sur celui des établissements d'ESR. La solution est plutôt du côté d'un schéma concerté de l'ESR, articulant l'échelle métropolitaine et l'échelle régionale.

Les métropoles ont tendance à penser que si elles avaient un seul interlocuteur, ce serait plus simple pour elles. C'est toute la question de la fusion. Quelle en est sa pertinence au fond ? On peut très bien avoir des coopérations avec les universités et avec les grandes écoles, y compris dans le cadre d'un label métropolitain de l'ESR qui fédère les forces en présence, sans pour autant les obliger à fusionner ou à créer des mastodontes qui seront difficiles à gérer de toute façon.

La légitime volonté d'articuler le développement de l'ESR aux collectivités peut se traduire par d'importantes inégalités du fait d'une inégale implication des Régions qui, pour des raisons politiques ou économiques, ne vont pas être logées à la même enseigne. Un plan de développement de l'ESR en Île-de-France s'appuiera sur une base bien différente que dans le Limousin (effets de taille...). C'est là que doit intervenir le rôle de l'État *via* des mécanismes de péréquation, de solidarités garantissant, sur le plan national, un minimum de ressources à chacun des établissements.

Les différences sont aussi qualitatives. Dans le rapprochement entre Pays de la Loire et Bretagne pour la création des ComUE, on observe des stratégies régionales différentes. Par exemple sur le plan des antennes universitaires. Alors qu'elles ont été de simples pôles de déconcentration et de démocratisation de l'ES, notamment pour des villes moyennes, le maintien de leur vitalité s'appuie désormais sur des niches spécifiques. C'est ainsi que Saint-Brieuc s'est développée très tôt sur les métiers du multimédia et des TIC avec sa licence pro de techniques et activités de l'image et du son (TAIS) avec un volet technologique marqué. Depuis deux ans, le pôle briochin poursuit cette même logique, en s'engageant dans un rapprochement avec les acteurs du tourisme dans les Côtes-d'Armor et, au-delà, sur une licence de tourisme et métiers du patrimoine. On a ainsi associé histoire, géographie, AES sur ces compétences-là dans une approche transdisciplinaire liée au volet recherche, en lien avec les acteurs du tourisme (offices de tourisme, gérants de campings notamment). Nous avons là des formes de coopération intelligente entre collectivités locales et universités pour promouvoir efficacement des savoir-faire locaux et régionaux tout en répondant aux besoins de formation et de recherche. ■

La recherche en région : de la spécialisation intelligente à la conditionnalité ex ante

Parmi les recommandations publiées en 2009 par le groupe K4G des « économistes de la connaissance » pour valoriser la façon dont le management des connaissances pourrait contribuer au développement européen, celle de « spécialisation intelligente » aura connu un grand succès. Mais son instrumentation s'est éloignée du concept de départ, qui consistait à considérer que chaque cas étant unique et singulier, il s'agissait de se différencier pour se spécialiser.

Isabelle Kustos

Ingénieure de recherche de l'IAE de Lille
UMR Lille Économie et management

En 2005, le commissaire Potocnik constitue le groupe K4G (Knowledge for Growth) sur la base du constat d'échec de la stratégie de Lisbonne à mi-parcours ; on est alors loin de l'objection annoncée par l'Europe d'être, en 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde. Ainsi, ce groupe composé d'« économistes de la connaissance » produit, en 2009, des recommandations valorisant la façon dont le management des connaissances peut contribuer au développement de l'Europe. Parmi les recommandations (*encadré Webographie*), on trouve notamment une idée de Dominique Foray, dont le succès sera immédiat : le concept de « *smart specialisation* » dont il partage la paternité avec Paul A. David et Bronwyn Hall (*encadré Webographie*). Ce concept irriguera la politique de cohésion *via* les fonds structu-

rels alors que l'approche en termes de résolutions des grands défis sociétaux irriguera, quant à elle, le programme d'excellence Horizon 2020¹. La spécialisation intelligente (SI) est un concept économique nourri des travaux plus anciens de Michael Porter (*Competitive Advantage. Creating and Sustaining Superior Performance*², 1985) et Paul Krugman (*Geography and*

*Trade*³, 1991) dont l'application, en termes d'orientation de politiques publiques, devient significative, surtout à l'échelon régional. En effet, le concept préconise la priorisation et la concentration des ressources sur un nombre limité de domaines d'activités et secteurs technologiques, ceux-là mêmes pour lesquels une région disposerait d'un avantage concurrentiel avéré. Les régions devraient ainsi cibler et prioriser leurs domaines pour se différencier, tout en veillant à la complémentarité avec les autres régions européennes proches de leur profil, grâce à des collaborations interclusters. En stimulant les synergies locales, la « découverte entrepreneuriale », élément central du dispositif (*encadré Définitions*), doit encore faire émerger les compétences régio-



© Kallimach/Flickr

Le modèle de la « quadruple hélice » se doit de rassembler le gouvernement, l'entreprise, l'Université et la société civile.

¹ www.horizon2020.gouv.fr

² Michael Porter, *L'Avantage concurrentiel. Comment devancer ses concurrents et maintenir son avance*. Dunod, 2003.

³ Publié au MIT Press.

Définitions

La découverte entrepreneuriale est le processus qui consiste à créer les conditions d'apparition et de fonctionnement de réseaux activant la participation de la sphère entrepreneuriale (au sens large, entrepreneurs, chercheurs, universitaires, investisseurs, etc.) qui expérimente et découvre les domaines futurs d'activité de recherche-développement et d'innovation (RDI). Autre forme de mobilisation préconisée, la « quadruple hélice » se doit de rassembler autorités publiques, producteurs de connaissances, entreprises et société, dans la définition des stratégies de spécialisation.

La diversification cohérente ou associée : une diversification efficace au niveau régional « ne doit pas se faire tous azimuts et sans recherche de cohérence, (...) il est plus pertinent de favoriser la complémentarité entre des activités technologiques connexes ou associées, partageant une proximité en termes de savoir et de compétences », (Guide de la DATAR, novembre 2012, p. 19). La DATAR est devenue CGET, Commissariat général à l'égalité des territoires, par décret en 2014.

nales susceptibles d'être intégrées dans des communautés thématiques européennes. La Commission européenne, via sa Direction générale de la politique régionale (DG Regio), propose une formule mnémotechnique – comme elle en a le secret – pour résumer la démarche de spécialisation intelligente en « 4 C » :

- *Competitive advantage* ;
- *Choices* ;
- *Critical mass* ;
- *Collaborative leadership*.

Ainsi, ces « 4 C » doivent permettre de répondre à la fois à une logique de compétitivité, une logique d'optimisation des ressources, une logique de différenciation et enfin, une logique collaborative.

La diffusion du concept est telle qu'elle s'étend jusqu'au plan réglementaire puisque la spécialisation intelligente deviendra une conditionnalité *ex ante* aux financements des fonds structurels en région, à savoir que l'existence d'un cadre stratégique national ou régional de recherche et d'innovation – élaboré sur la sélection thématique – devient un prérequis incontournable. Ces *Smart Specialisation Strategies* (S3) conditionnent donc l'allocation des fonds structurels aux régions : l'idée est, en effet, d'intégrer et de coordonner les fonds

dédiés à la recherche et l'innovation avec les fonds structurels consacrés aux régions (FEDER)⁴, dont on craignait qu'ils soient trop éloignés de l'innovation (*encadré Définitions*). Ainsi est organisée la convergence entre S3, stratégie régionale d'innovation (SRI), et même avec les schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

LA CONDITIONNALITÉ, UNE NOUVELLE FORME DE SUBSIDIARITÉ

Cette conditionnalité est cependant lourde d'implications opérationnelles, financières et politiques. Les enjeux de la conditionnalité semblent paradoxaux, du fait qu'elle induit une réinterprétation du principe de subsidiarité. La subsidiarité est un principe fondamental du fonctionnement de l'Union européenne ; elle correspond à la recherche du niveau pertinent d'action publique qui est bien souvent celui considéré, à juste titre, comme le plus proche des citoyens. Les

compétences des régions s'inscrivent précisément dans ce cadre, alors que la conditionnalité semble, au contraire, réduire ces compétences.

La concentration thématique, tout d'abord (jusqu'à 70 % des fonds FEDER concentrés sur une liste limitée de thèmes fixés), pose problème, car elle contribue en fait à renforcer la concentration des interventions de la politique régionale sur les objectifs de la stratégie 2020. Ne risque-t-on pas de limiter les compétences des régions à identifier les priorités d'interventions structurelles adaptées aux besoins de leur territoire, et donc, finalement, n'assiste-t-on pas, une fois de plus, à un retour du *top-down* ?

La validité du processus d'élaboration de la SI peut questionner également. Suffit-il de valoriser les deux principes fondamentaux qui participent au processus de sélection – le processus de « découverte entrepreneuriale » (à savoir la mobilisation du milieu entrepreneur au sens large), et les diagnostics factuels, à savoir l'analyse « atouts, faiblesses, opportunités, menaces » (AFOM ou SWOT en anglais) – pour garantir la pertinence des choix retenus ? Ce serait ignorer les phénomènes d'imitation et d'isomorphisme institutionnel à l'œuvre, sans compter le poids des préférences des autorités gestionnaires, et les effets de coalitions de cause.

L'élaboration des programmes opérationnels (PO), qui place les régions dans l'obligation de remplir des prérequis en terme de conditionnalité *ex ante*, revient à leur imposer une nouvelle lecture de la subsidiarité, puisqu'il s'agit bel et bien d'une subsidiarité encadrée, qui peut alors être comparée à une déconcentration des choix européens dans les territoires, loin du principe de décentralisation. Fina-

⁴ Le Fonds européen de développement régional (FEDER), dont on fête le 40^e anniversaire, est un des trois piliers de la politique de cohésion aux côtés du Fonds social européen (FSE) et du Fonds de cohésion. L'objectif du FEDER est d'améliorer l'attractivité des territoires en soutenant notamment la compétitivité régionale et l'emploi ainsi que la coopération territoriale transfrontalière, transnationale et interrégionale.

lement, donc, ne s'éloigne-t-on pas du concept de départ, qui consistait à considérer que chaque cas étant unique et singulier, il s'agissait de se différencier pour se spécialiser ?

DOIT-ON RÉDUIRE LE TERRITOIRE À SES EFFETS LEVIERS ?

En outre, ne risque-t-on pas encore de réduire le territoire à sa seule capacité à organiser des effets leviers sur les financements communautaires ? À coups de spécialisation verticale (choix thématique), de spécialisation horizontale (sur les mesures transversales d'accompagnement), et de mobilisation des technologies clés préidentifiées⁵ (KETs), le processus de spécialisation tourné vers l'optimisation et, par conséquent, les effets leviers laissent peu de place aux domaines hors priorités européennes. De même, constate-t-on la volonté de réconcilier l'excellence du 8^e programme-cadre Horizon 2020 (H2020), qui ne prend pas en compte la diversité territoriale, et l'approche *place-based* du FEDER, destinée à valoriser tous les territoires en tenant compte de leurs différences de potentiels (par l'acquisition progressive des capacités de base nécessaires à l'innovation). Or FEDER et H2020 ne sont pas censés participer de la même logique, ni viser les mêmes objectifs : comment, alors, réunir les conditions du développement d'un côté et l'excellence de l'autre, sans risquer de dénaturer les objectifs respectifs des différents programmes ?

Parmi les concepts inhérents à la spécialisation intelligente, on trouve

alors une notion qui contient en elle-même l'ambiguïté du processus, la « diversification cohérente ou associée » (*related variety*), à savoir l'idée de favoriser les secteurs qui entretiennent déjà des relations étroites entre eux (*encadré Définitions*). Finalement, treize grands domaines thématiques récurrents apparaissent dans les SRI-SI des régions ; chacune de ces dernières se positionnent sur trois à huit de ces treize domaines. Trois régions ont fait le choix, tout à fait original, de ne pas affirmer de préférence sectorielle et ont privilégié, uniquement, les approches transversales de soutien à l'innovation.



La spécialisation intelligente, en dépit de l'affichage de la démarche participative censée l'initier, se révèle donc un concept difficile à implémenter dans le respect de ses orientations initiales, ce que remarquent d'ailleurs ses concepteurs dans un article de 2011 primé par Futuris. « Comme dans le jeu du téléphone, il n'est pas sûr que ceux qui furent à l'origine du concept reconnaissent celui-ci dans les politiques régionales et les recommandations officielles développées en son nom », peut-on lire sur le site de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, où Dominique Foray tient sa chaire de professeur et son blog⁶.

⁵ Les six technologies clés (technologies génériques) sont la micro-nanoélectronique, la photonique, les nanotechnologies, les matériaux avancés, la biotechnologie industrielle et les systèmes avancés de fabrication.

⁶ blogs.epfl.ch/dominiqueforay

Webographie

Rapport « Knowledge for Growth: prospects for science, technology and innovation » (« Le savoir en vue de la croissance : perspectives pour la science, la technologie et l'innovation ») du groupe d'experts présidé par le commissaire Janez Potocnik, novembre 2009 :

www.eurosfaire.prd.fr/7pc/bibliotheque/consulter.php?id=1562

« The experts and group members discussed reports on the relationships between science, technology, innovation and the economy and the optimum mix of policies needed to promote the creation, dissemination and use of knowledge and the role that the various actors can play in stimulating a knowledge society. (...) The contributions deal with issues to go beyond the R&D deficit, with issues of diffusion and specialisation strategies, with university's research organisation as well as with knowledge organisation and diffusion to combat the economic crisis. »

Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises, Mickaël Vaillant et Xavier Drouet, DATAR, novembre 2012 :

www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Guide-pour-la-preparation-des-strategies-de-specialisation-intelligente-des-regions-francaises

« Smart specialisation – The concept », Dominique Foray, Paul A. David et Bronwyn Hall, *Knowledge Economists Policy Brief* n° 9, juin 2009 :

http://ec.europa.eu/invest-in-research/pdf/download_en/kfg-policy_brief_nog.pdf

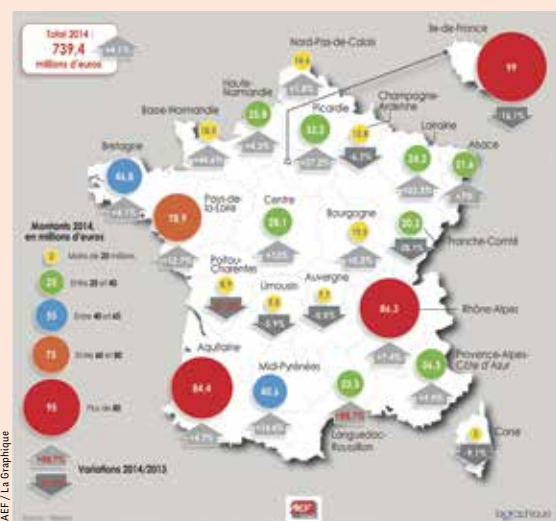
Rapport K4G, en ligne sur :

http://ec.europa.eu/invest-in-research/monitoring/knowledge_en.htm

Les régions consacrent 740 M€ à la recherche et à l'innovation : état des lieux des budgets région par région

Si la plupart des régions accroissent leur effort en faveur de la recherche et de l'innovation en 2014 – 740 M€, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2013 – parfois de manière très significative comme le Languedoc-Roussillon et la Basse-Normandie, sept d'entre elles le réduisent, dont l'Île-de-France, d'après les données recueillies par AEF auprès des régions et que nous publions sous forme de cartes. L'Île-de-France reste la première région française pour son budget recherche et innovation, devant Rhône-Alpes et l'Aquitaine. Au total, l'effort des régions s'élève à 739,4 M€ en 2014, en augmentation de 4,1 % par rapport à l'année 2013, mais ce chiffre global recouvre des situations et des évolutions différentes selon les régions. Au sein de ce budget global, le soutien direct aux laboratoires de recherche s'élève à 135 M€, en diminution de 11 % par rapport à 2013, tandis que le montant alloué aux allocations doctorales (73 M€) baisse de 10 %.

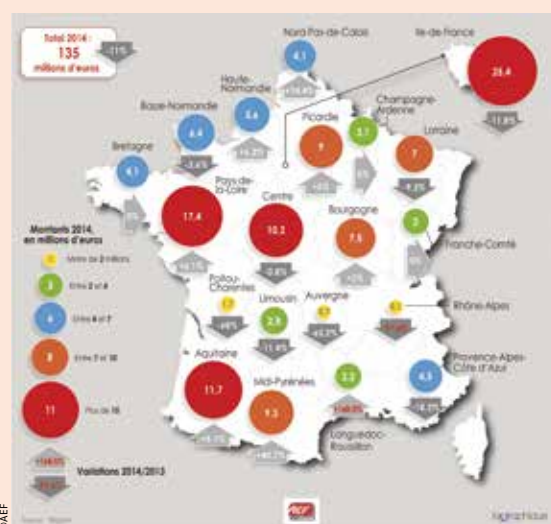
Les éléments suivants, figurant dans la dépêche de l'AEF n° 484.130 du 11 juillet 2014, sont reproduits avec l'aimable accord de l'agence d'information AEF (www.aef.info).



Le budget recherche et innovation des régions en 2014.

Les 5 plus fortes augmentations		Les 5 plus fortes baisses	
Languedoc-Roussillon	+88,7 %	Poitou-Charentes	-37,3 %
Basse-Normandie	+44,6 %	Franche-Comté	-28,1 %
Picardie	+27,2 %	Île-de-France	-16,1 %
Lorraine	+23,3 %	Corse	-9,1 %
Midi-Pyrénées	+14,4 %	Champagne-Ardenne	-6,1 %

Budgets globaux recherche et innovation



Les aides directes des régions aux laboratoires en 2014.

Les 5 plus fortes augmentations		Les 5 plus fortes baisses	
Languedoc-Roussillon	+168,5 %	Rhône-Alpes	-97,6 %
Midi-Pyrénées	+40,7 %	Poitou-Charentes	-68,0 %
Nord-Pas-de-Calais	+14,4 %	Auvergne	-65,2 %
Haute-Normandie	+6,2 %	Paca	-18,2 %
Pays de la Loire	+6,1 %	Île-de-France	-11,8 %

Soutien direct aux laboratoires de recherche (hors allocations doctorales et post-doctorales).

ÉTAT DES LIEUX DES BUDGETS RÉGION PAR RÉGION

Méthodologie : 21 régions métropolitaines sur 22 ont répondu à nos sollicitations. Les chiffres sont exprimés en CP (crédits de paiement). La consolidation des budgets alloués à la recherche et à l'innovation qu'AEF a demandée aux régions est un exercice difficile : ces deux domaines sont comptabilisés dans des programmes budgétaires non seulement différents, mais également plus vastes (la recherche est associée à l'enseignement supérieur, l'innovation au développement économique). Dans la mesure du possible, AEF a vérifié la cohérence des grandes masses par rapport aux documents budgétaires des régions et à d'autres sources (MENESR, ARF), mais il est possible que d'une région à l'autre, les périmètres retenus pour l'innovation et pour la recherche ne soient pas totalement homogènes.

ALSACE

200 000 € par an à la Satt Conectus pour coinvestir dans la maturation.

L'augmentation de 7 % du budget recherche et innovation (21,6 M€) est liée aux engagements immobiliers de la région, dont le Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg et l'IHU Mix Surg. Les crédits alloués aux structures d'innovation (5,9 M€) baissent de 4 %, la région attendant que ces structures poursuivent le développement de leur offre de services payants. L'Alsace est par ailleurs la première région à devenir membre du conseil d'administration d'une Satt – Conectus Alsace en l'occurrence, à laquelle elle confie 200 000 € par an à investir dans la maturation de projets (dépêche 481746). Un plan de prospection doit être mené auprès de 3 000 entreprises alsaciennes, avec l'objectif d'en identifier « au moins 700 nouvelles » susceptibles d'innover. « L'année 2014 verra la mise en œuvre de la S3 (stratégie de spécialisation intelligente) », signale aussi Sophie Rohfritsch, vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. « Notre stratégie s'articule autour de 12 chaînes de valeur pour lesquelles l'Alsace a des chances de développement économique, à travers l'identification d'actions pilotes à mener avec des entreprises leaders en e-santé, bâtiment durable, etc. », explique-t-elle.

AQUITAINE

Baisse « technique » des allocations doctorales.

Le budget que la région consacre à la recherche et à l'innovation – au 3^e rang français, avec 84,4 M€ – progresse de 4,7 % cette année, principalement en raison du soutien aux pôles de compétitivité et clusters ainsi qu'à la culture scientifique et technique. En revanche, ses crédits pour l'investissement chutent – conséquence des fins de programmations Feder et CPER. Cette année, la collectivité a choisi une fourchette basse de dépenses pour ses aides directes à la recherche (18,5 M€, en baisse de 19,4 %) par souci de « ne pas immobiliser trop tôt des crédits alors que les projets financés démarrent souvent plus tard que prévu », explique Thibaut Richebois, directeur adjoint en charge de la recherche, du développement technologique et de l'innovation. Ce sont les allocations doctorales qui sont touchées (6,8 M€, -42,4 %), mais la région a prévu, comme l'an dernier, de réajuster si besoin ses subventions en cas de demandes supérieures aux prévisions. En 2013, elle avait ainsi alloué 3 M€ supplémentaires aux allocations doctorales lors de décisions budgétaires modificatives.

BRETAGNE

Vers des accords-cadres avec les organismes pour décliner la S3.

Sur les 46,8 M€ inscrits au budget 2014, 32,3 M€ vont à la recherche et 14,5 M€ à l'innovation, avec un soutien spécifique stable de 10 M€ aux pôles de compétitivité. La région compte atteindre cette année la barre de quatre cents thèses soutenues (trois cent quatre-vingt-quinze l'an passé). D'une manière générale, l'action régionale sera guidée par les schémas SRESR (dépêche 460513) et SRDEII (dépêche 471387) adoptés fin 2013. Par ailleurs, en lien avec les domaines retenus pour la stratégie de spécialisation intelligente (dépêche 186410), la Bretagne proposera des accords-cadres avec les organismes de recherche « pour converger sur des projets opérationnels de développement et d'innovation susceptibles de mobiliser des fonds structurels européens ». En matière d'innovation, trois chantiers sont prévus : la révision du cadre d'intervention 2015-2020 de l'ensemble des centres d'innovation technologique ; le renouvellement du soutien à la Satt Ouest Valorisation ; l'amélioration « de l'efficacité, de l'efficience et de la lisibilité » des missions d'intérêt régional des technopoles, et notamment du dispositif régional d'incubation et d'aide à la création d'entreprises innovantes.

AUVERGNE

Poursuite de l'aide aux chercheurs s'installant sur le territoire.

L'effort auvergnat en faveur de la recherche et de l'innovation reste stable par rapport à 2013, à hauteur de 7,7 M€. Plus de 640 000 euros sont notamment prévus pour abonder le CPER et 618 000 euros sont réservés au financement des structures de soutien à l'innovation (plates-formes technologiques, incubateur, agence régionale de l'innovation). La région poursuit aussi son dispositif « nouveau chercheur » de soutien aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs installés depuis moins de cinq ans sur son territoire, avec treize dossiers retenus pour le 4^e appel à propositions. L'Auvergne a par ailleurs retenu cinq domaines pour sa « stratégie de spécialisation intelligente » : prévention-santé et confort de vie ; systèmes agricoles durables ; espaces de vie durables ; traçabilité physique et numérique ; systèmes intelligents et performants.

CHAMPAGNE-ARDENNE**Priorité aux projets ayant une « concrétisation » sur le territoire.**

Les 12,8 M€ en faveur de la recherche et de l'innovation comprennent 6,3 M€ pour les opérations régionales de recherche et les coopérations scientifiques internationales (+12,5 %), 1,7 M€ pour « l'environnement » de la recherche et 4,7 M€ pour l'innovation et la R&D dans les entreprises. Jacques Meyer, premier vice-président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, précise que le conseil régional fait évoluer ses appels à projets pour « privilégier les projets qui auront une concrétisation en Champagne-Ardenne », avec un accent mis sur l'innovation sociale à travers le nouveau dispositif Innov'action. Par ailleurs, le partenariat avec Bpifrance sera « intensifié » à travers la création d'un « fonds de garantie innovation » doté de 0,5 M€ au démarrage. Au chapitre immobilier, 2,5 M€ sont inscrits au CPER pour la construction du CEBB (Centre d'excellence en biotechnologies blanches), le chantier étant estimé à 8,2 M€ au total.

ÎLE-DE-FRANCE**Un « environnement budgétaire contraint ».**

Le soutien à la recherche de la région Île-de-France s'inscrit dans un « environnement budgétaire contraint » pour 2014. L'opération phare francilienne de mise en réseau des chercheurs grâce aux DIM (domaines d'intérêt majeur) devrait néanmoins bénéficier de 36 M€ cette année, contre 33 M€ en 2013. Et si l'abondement régional aux pôles de compétitivité et aux investissements d'avenir passe de 24,28 M€ en 2013 à 23,48 M€ cette année, les crédits CPER allant à l'innovation (11,48 M€) augmentent de 15 %. Par ailleurs, l'effort en faveur du numérique (fibre optique, usages, logiciel libre) – qui n'a pas été comptabilisé comme faisant partie de l'innovation dans la présente enquête – s'accroît de 39 %.

LORRAINE**Des choix « assumés » guidés par le Pacte Lorrain.**

« Nous avons fait des choix et nous les assumons », affirme Christophe Choserot, vice-président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. « De fait, 75 % des actions du budget (des aides directes à la recherche : 8 M€) sont fléchées sur l'accompagnement du Pacte Lorrain, notamment sur les matériaux et l'énergie, mais aussi sur d'autres filières d'excellence », indique-t-il, tandis que « les 25 % restants sont gardés pour soutenir la recherche "blanche", l'accompagnement des jeunes équipes, l'accueil de chercheurs, etc. » Les fonds alloués à l'innovation viennent, quant à eux, en appui de « l'efficacité économique » : « mettre en réseau les acteurs et les compétences » (avec notamment le passage de 0,3 M€ à 1,6 M€ de l'abondement aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité) ; « poursuivre le rapprochement entre les mondes académique et industriel » – 5 M€ sont ainsi prévus pour la plate-forme CEA Tech (dépêche 472397) ; « rendre les outils de financement plus souples, cohérents et complets » : 4 M€ pour le fonds régional d'innovation et participation de 3 M€ au fonds interrégional d'amorçage Fira Nord-Est (dépêche 471155).

FRANCHE-COMTÉ**Forte baisse des crédits CPER après la fin de Temis Sciences.**

La principale raison de la baisse du budget R&I en 2014 tient à l'achèvement, en 2013, de l'opération Temis Sciences (dépêche 471791) : les crédits immobiliers inscrits au CPER sont, de ce fait, presque divisés par trois, passant de 12 M€ en 2013 à 4,5 M€ cette année. Quant au transfert à la Région de la compétence en culture scientifique, elle n'a aucun impact sur le budget : « C'était déjà un point fort de notre intervention », indique Patrick Bontemps, vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. La somme qui y est consacrée reste la même qu'en 2013 (500 000 euros).

LANGUEDOC-ROUSSILLON**Forte augmentation de la participation à la Satt AxLR.**

Une très forte augmentation des crédits CPER (13,6 M€ contre 3,7 M€ en 2013) marque l'engagement intégral de la région dans les opérations prévues au titre du contrat 2007-2013, dont les projets Euromov, IRCM (Institut de recherche en cancérologie de Montpellier) et Cemipai (plate-forme régionale sur les maladies infectieuses). D'autres opérations immobilières sont en cours d'achèvement (15,3 M€), dont le bâtiment du CGIAR (Consortium international pour la recherche agricole), les travaux du pôle TIC de Saint-Priest et les études du pôle Chimie Balard. La région provisionne aussi 5,6 M€ pour soutenir le rapprochement des laboratoires et des entreprises autour des « filières d'avenir » (nano-satellites, par exemple). Il est à noter que la participation de la région à la Satt AxLR augmente de 150 % pour atteindre 635 000 euros. Enfin, 500 000 euros sont réservés aux premières actions liées au déploiement de la « stratégie de spécialisation intelligente » : 300 000 € pour des chaires industrielles et laboratoires mixtes, et 200 000 € pour le soutien à la recherche.

LIMOUSIN**Tenir compte de consommations antérieures plus faibles que prévu.**

Au sein d'un budget R&I en baisse de 5,9 %, les aides directes à la recherche diminuent « pour tenir compte de consommations antérieures plus faibles que prévu », mais le niveau des crédits de paiement « devrait permettre un appui aux laboratoires dans les mêmes proportions », promet la Région, envisageant « le cas échéant » un contrat spécifique avec le CHU pour soutenir la recherche en santé. L'aide régionale aux pôles de compétitivité PEC (céramique) et Elopsys (photonique) diminue également, s'alignant sur « la réduction des aides (-5 %) décidée par l'État ». 2014 sera aussi l'année de mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente, articulée avec les nouveaux programmes Feder.

MIDI-PYRÉNÉES

Les allocations doctorales sont un « investissement immatériel ».

Considérant que « la recherche et l'innovation sont des supports de développement économique pour les entreprises », comme l'explique Nadia Pellefigue, vice-présidente du conseil régional en charge de l'enseignement supérieur, les priorités budgétaires visent à renforcer l'impact économique de la recherche et du transfert vers les PME et les ETI. Cette année encore, comme c'est le cas depuis 2012, la moitié du budget R&I se concentre sur cinq domaines : développement durable et énergie ; bioéthique ; matériaux avancés innovants ; vieillissement et nutrition ; systèmes complexes. La Région veut aussi renforcer l'écosystème public d'innovation en s'appuyant notamment sur des « opérations structurantes » comme le CEA Tech ou l'IRT Saint-Exupéry. Il est à noter que, pour la première fois, la Région comptabilise les allocations de recherche qu'elle octroie (3,4 M€, +17,2 %) comme de l'investissement, et non plus du fonctionnement : « L'allocation de recherche n'est pas une aide sociale, mais un investissement immatériel pour l'avenir et le développement économique », justifie Nadia Pellefigue, pour qui ce changement est « symbolique ».

PAYS DE LA LOIRE

Priorité aux approches intégrées recherche-formation-innovation.

L'effort régional se décompose entre 45,8 M€ pour la recherche et 33,1 M€ pour l'innovation et le développement technologique. Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2014-2020, adopté en juin 2013 (dépêche 186338), propose un accompagnement des équipes de recherche sur une période plus longue (4 à 5 ans), priorité étant donnée aux approches intégrées « RFI » (recherche, formation, innovation) auxquelles sont réservés deux tiers du soutien aux projets de recherche. La Région a néanmoins prévu deux appels à projets pour les thématiques qui ne peuvent pas s'inscrire dans cette approche : l'un concerne les « dynamiques scientifiques » (thématiques en émergence), l'autre les « paris scientifiques régionaux » (exploration de sujets innovants).

RHÔNE-ALPES

Très fort ralentissement des engagements CPER.

La Région accompagne sa stratégie régionale de l'innovation, définie fin 2013 (dépêche 461195), d'une augmentation de 7,4 % de son budget pour la recherche et l'innovation, qui atteint 86,31 M€. Pour les investissements « lourds », l'exercice 2014 sera néanmoins marqué par « un très fort ralentissement des engagements sur le CPER 2007-2013 puisque c'est une année de transition avant le début du prochain contrat », rappelle la collectivité. De fait, les crédits CPER pour la recherche (4,38 M€) sont en baisse de 43,6 % par rapport à 2013. La Région annonce en revanche « une accélération des projets lauréats du PLA » et des projets de R&D « d'envergure (pôle d'écotoxicologie de Rovaltain, Crolles 2017) conformes aux politiques régionales » (dépêche 478002). Elle maintient aussi le financement d'allocations doctorales (9,37 M€), « en insistant sur les dimensions de la multidisciplinarité et des SHS ».

NORD-PAS-DE-CALAIS

15 % d'allocations doctorales « blanches ».

Les moyens dédiés à la recherche et à l'innovation dans le Nord-Pas-de-Calais correspondent aux grands objectifs de la « stratégie de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente » 2014-2020 (dépêche 185661). La Région prévoit notamment une ligne de 1,3 M€ pour soutenir la « transformation écologique et sociale » du territoire (santé-environnement, biodiversité, lutte contre le changement climatique...). Plusieurs appels à projets seront lancés cette année, dont la 4^e édition du programme « Chercheur citoyen » (dépêche 216696). De plus, la collectivité finance les recherches de doctorants : « Pour la première fois, nous avons prévu un volet de 15 % d'allocations blanches afin de soutenir des disciplines plus difficiles à valoriser », annonce Sandrine Rousseau, vice-présidente (EELV) en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PICARDIE

Réseau Picardie Technopole et Fabrique de l'innovation.

En 2014, la Picardie met l'accent sur son réseau Picardie Technopole pour mieux « diffuser l'innovation dans les PME » et attirer des porteurs de projets sur son territoire. Elle augmente de 24 % son apport aux pôles de compétitivité (1,5 M€), réaffirmant ainsi son soutien aux projets « structurants » impliquant les pôles IAR (Industries et agro-ressources), I-Trans et Up-Tex. Elle prévoit aussi de créer une Fabrique de l'innovation, plate-forme dédiée à la construction durable et aux éco-matériaux.

POITOU-CHARENTES

« Concertation » sur la culture scientifique et technique.

Malgré une baisse de près de 37,3 % des dépenses pour la recherche et l'innovation, la Région Poitou-Charentes, qui ne dispose d'aucun IHU, IRT ou ITE, assure qu'« il n'y a pas de frein sur les projets ». Plutôt un calcul des enveloppes « basé sur une consommation plus réaliste des crédits », auquel s'ajoutent des demandes de financements CPER trop tardives pour être inscrites au budget régional. D'où une baisse de moitié des aides directes à la recherche, et plus particulièrement aux laboratoires (-68 %). Le budget des bourses doctorales (2,45 M€, -36,4 %) sera revu à la hausse « plus tard », pour atteindre le quota des quarante bourses annuelles, promet la collectivité. La Région va ouvrir, en 2014, une concertation sur la culture scientifique et technique afin d'assurer cette nouvelle compétence que lui confère la loi ESR et qui était un des enjeux de son schéma régional. En attendant d'avoir stabilisé sa politique, les dépenses prévisionnelles pour ce domaine (130 000 €) sont en baisse de 74 %.

Décentralisation et territorialisation

Et si, depuis les premières lois de décentralisation, l'enseignement supérieur et la recherche étaient utilisés par les collectivités comme des outils de marketing territorial au service de leur attractivité et de leur différenciation concurrentielle ?

Le 14 janvier dernier, à l'initiative de l'AVUF (Association des villes universitaires de France), six associations de collectivités locales¹ ont pris position sur les questions relatives à l'ESR en appelant les parlementaires « à se saisir de l'opportunité offerte par le projet de loi NOTRe pour contribuer à renforcer l'autonomie des universités dans sa composante territoriale ». Cette prise de position a connu une traduction parlementaire quasi immédiate : le 19 janvier, un amendement de la commission des lois du Sénat au projet de loi NOTRe proposait de « renforcer la responsabilité de la région dans l'établissement et l'évolution de la carte régionale des formations supérieures et de la recherche » et de donner aux régions « un rôle d'approbation (et non plus de consultation) de la carte des formations supérieures et de la recherche »². Sommes-nous à la veille d'une régionalisation de l'ESR en France ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de revenir sur les dynamiques de décentralisation des

trois dernières décennies avant de s'interroger sur les problèmes non résolus par cette nouvelle architecture territoriale.

Dès leur transformation en collectivités locales de plein exercice, en 1982, les régions se sont intéressées



decentralised

aux établissements d'enseignement supérieur. À la fois parce qu'elles ont été incitées par l'État à contribuer financièrement à la construction de nouveaux bâtiments et équipements dans le cadre de plans successifs (Université 2000, U3M)³ et en raison

Christophe Voilliot

Maître de conférences en science politique, université Paris-Ouest Nanterre

Membre de la commission administrative du SNESUP

d'une dynamique propre à l'ensemble des collectivités locales. Le syndrome du « maire bâtisseur » s'est étendu très vite, en effet, à l'ensemble des exécutifs départementaux et régionaux à partir du moment où l'opportunité leur en a été fournie par les lois de décentralisation⁴. Si l'ESR n'a ja-

mais figuré dans les compétences explicitement transférées par l'État central, les élites politiques locales ont su jouer de la clause de compétence générale pour territorialiser *a minima* les politiques nationales. Comment expliquer ce phénomène ? De deux manières : premièrement, parce que la construction de bâtiments publics a été et demeure le plus sûr moyen pour des élus locaux de matérialiser l'action publique locale en l'inscrivant dans des espaces publics à la fois visibles et accessibles⁵ ;

deuxièmement, parce que, contrairement aux élites politiques nationales très majoritairement issues des grandes écoles, les élites publiques locales entretiennent des liens plus étroits avec les universités dont elles ont souvent fréquenté les bancs.

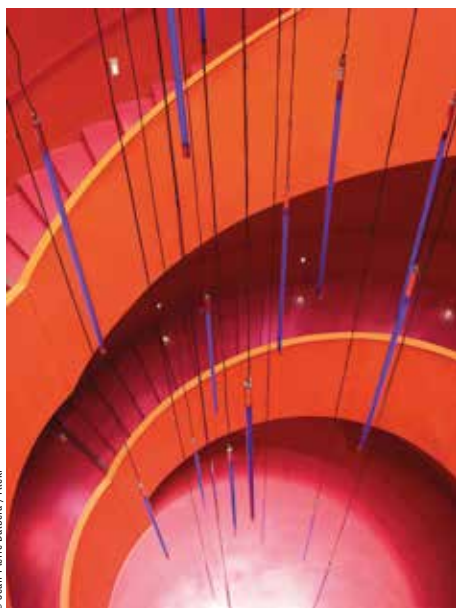
¹ L'Association des maires de France, l'Assemblée des communautés de France, l'Association des villes universitaires de France, l'Association des communautés urbaines de France, Villes de France (ex-Fédération française des villes moyennes) et la Fédération nationale des agences d'urbanisme.

² Dépêche AEF n° 493712 du 21/1/2015.

³ Françoise Coutellier, dir., « Développement universitaire et développement territorial : l'impact du plan Université 2000 (1990-1995) », *La Documentation française*, 1998. Pierre Gravot et Marie-Jacqueline Marchand, « La place des régions dans le financement du plan Université 2000 », *Politique et management public*, vol. XVII, n° 4, 1999, p. 39-57.

⁴ Jérôme Aust et Cécile Crespy, « Les collectivités locales face à l'enseignement supérieur et la recherche », *Pouvoirs locaux*, n° 82, 2009, p. 64-72.

⁵ Christophe Voilliot, *Éléments de science politique*, L'Harmattan, 2010, p. 185-192.



© Jean-Pierre Dubrana / Flickr

Les convergences d'intérêts entre les politiques d'établissement et les dynamiques territoriales pèsent sur les projets élaborés par les établissements.

HORIZON D'ACTION DES ÉLUS LOCAUX

Dans les régions, à l'exception de l'Île-de-France qui constitue, à cet égard, un cas particulier, il n'est pas rare, en effet, de voir des enseignants du supérieur siéger dans les assemblées délibératives et des élus locaux assurer des vacations d'enseignement. L'intérêt pour les laboratoires de recherche, outre la dimension urbanistique et patrimoniale évoquée plus haut, doit être, quant à lui, plutôt relié aux enjeux économiques et à la concurrence entre territoires qui est devenue l'horizon d'action de beaucoup d'élus locaux.

Sans que cela relève nécessairement d'un plan préétabli, les réformes de l'ESR initiées par la LRU et la loi Fioraso ont rapproché les politiques d'établissement des dynamiques territoriales déjà à l'œuvre. À partir du moment où les directions des établissements, encouragées par la CPU, acceptaient de se prêter au jeu de la concurrence et renonçaient à défendre et à promouvoir un service public sur une base égalitaire, il était inévitable que leurs aspirations viendraient à croiser celles des élus locaux qui, à de rares exceptions, sont tous engagés dans des dynamiques concurrentielles sur des bases territoriales. Il

est fascinant de voir à quel point cette convergence d'intérêts pèse aujourd'hui sur les projets élaborés par les établissements d'enseignement supérieur. La course aux projets dits « d'excellence » en est un des aspects les plus visibles. Elle n'est pas sans rappeler la course aux subventions et programmes européens, exercice auquel sont désormais rompus les élus locaux. Il en va de même du rôle dévolu aux agences d'évaluation, principe de subordination que connaissent bien aussi les collectivités territoriales confrontées à la fois aux agences de notation et aux institutions financières dans un contexte de désengagement financier de l'État et d'austérité budgétaire programmée.

« ANTENNES UNIVERSITAIRES »

Quoi qu'il en soit, les élus des conseils régionaux disposent aujourd'hui d'un instrument à même de traduire dans les faits leur implication dans les politiques d'ESR : les schémas régionaux, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (article L214-2 du Code de l'éducation)⁶. Ils peuvent, en outre, s'appuyer sur l'expertise de la Caisse des dépôts et consignations dont l'implication dans ce domaine de compétences est aujourd'hui considérable. Est-ce à dire que nous nous orientons vers un pilotage régional de l'ESR ? Les choses ne sont pas si simples aujourd'hui, à la fois parce que les débats parlementaires sur la réforme territoriale ne sont pas terminés et parce que d'autres acteurs peuvent prétendre jouer un rôle en ce domaine. Les villes moyennes, c'est-à-dire celles qui ne peuvent prétendre au statut de métropole, ne comptent pas renoncer à jouer un rôle en matière d'ESR. Revendiquant « deux cent soixante-quatre sites d'enseignement supérieur, dont dix-neuf universi-

tés de plein exercice ou assimilées et cent vingt-six sites universitaires de proximité appelés "antennes universitaires" »⁷, elles entendent sortir d'une logique d'aménagement du territoire⁸ pour promouvoir des logiques de proximité et une plus grande ouverture aux publics issus des classes moyennes et populaires⁹. Mais c'est surtout du côté des métropoles qu'il faut regarder. En effet, la nouvelle carte des régions est loin de coïncider avec celle des pôles résultant de la création des COMUE et des fusions d'universités. Lorsqu'il y a coïncidence, comme en Bourgogne-Franche-Comté, on peut envisager, sans trop de risque de se tromper, que le conseil régional jouera un rôle décisif dans le pilotage de l'ESR. Dans le cas contraire¹⁰, et compte tenu de la possibilité de majorités politiques distinctes, les président(e)s d'établissement pourront parfaitement s'appuyer sur les métropoles contre les régions et vice versa. Nul doute que les élus métropolitains sauront les y encourager si nécessaire... Contrairement à ce qu'une lecture naïve de la réforme territoriale en cours pourrait laisser entrevoir, régions et métropoles ne sont pas des niveaux complémentaires d'administration territoriale. Il s'agit d'institutions qui, sur beaucoup d'enjeux, seront en situation de concurrence verticale¹¹. C'est pourquoi, *in fine*, il vaut mieux désigner les transformations qui affectent aujourd'hui l'ESR en ayant recours à la notion de processus de territorialisation ; processus qui n'est jamais, d'ailleurs, qu'un des versants de la démolition de l'État social par les promoteurs de l'idéologie et des politiques néolibérales. ■

⁷ « Stratégie nationale de l'enseignement supérieur ». Contribution de la Fédération des villes moyennes, 26 mai 2014.

⁸ Armand Frémont, « L'aménagement du territoire universitaire », *Espace géographique*, vol. XIX-XX, n° 3, 1990, p. 193-202.

⁹ Rachel Levy, Catherine Soldano et Philippe Cuntigh, dir., *L'Université et ses territoires*, Presses universitaires de Grenoble, 2015.

¹⁰ Je ne traite pas ici de la situation francilienne qui est différente, à bien des égards, compte tenu de la densité des établissements dans cette région.

¹¹ Par opposition à la concurrence horizontale entre collectivités territoriales de même niveau et situées sur des territoires différents.

⁶ Cet article du Code de l'éducation est issu de l'article 23 de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

La nouvelle organisation territoriale : au croisement des communautés d'universités et d'établissements et des Régions

De la succession de lois relatives à l'ESR qui ont imposé de nouveaux regroupements et de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale (loi NOTRe) il devrait résulter un nouveau mille-feuille aux couches un peu plus épaisses qui ne rendra pas la vie plus simple aux universités. Quant à leur autonomie...

Hervé Christofol

Maître de conférences en génie industriel

Membre élu au CA de l'université d'Angers

Membre élu à la Commission administrative nationale du SNESUP

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite « loi Fioraso », a imposé aux universités de se regrouper, pour diminuer le nombre d'interlocuteurs du ministère, rationaliser les offres de formation et de recherche sur une plus grande échelle et rendre les nouvelles communautés plus visibles dans les classements internationaux (« *Big is beautiful* »). Avec plus de deux cent douze opérateurs,

vingt-cinq regroupements sont en constitution (à ce jour seize statuts ont été présentés au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche – CNESER – et les suivants devraient être votés d'ici à janvier 2016). Ces regroupements rassemblent de 14 000 à 160 000 étudiants pour des taux d'encadrement (personnel enseignant et bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé – BIATSS) qui varient de 1/4 à 1/20. Pour quatre communautés d'universités et d'établissements (ComUE) dans Paris et huit en région Île-de-France, la plupart des autres ComUE adopteraient un périmètre régional¹ et trois ComUE s'établiraient sur plusieurs régions.

Cela n'est pas sans conséquence, car les interactions entre les universités et établissements d'enseignement supérieur d'une part,

et les conseils régionaux d'autre part, sont nombreuses. Comme le souligne Catherine Vautrin², présidente de l'Association des villes universitaires de France (AVUF), les régions et les collectivités locales contribuent activement, *via* le contrat de projet État-région (CPER), au financement des infrastructures d'enseignement et de recherche (bâtiments, réseaux, grands équipements...), leurs représentants siègent aux conseils d'administration (CA) des universités et siègeront dans les CA de la future ComUE.

Ajoutons que, depuis les années 1990, la plupart des collectivités territoriales contribuent significativement au fonctionnement des établissements *via* la création des antennes universitaires dans les villes moyennes afin de faire face à la deuxième période de doublement des effectifs (après celle des années 1970³). Comme le rappelle la Conférence des présidents d'université,

² Communiqué de presse « Enseignement supérieur et recherche : villes et agglomérations alertent les parlementaires sur l'avenir de l'université française », www.enseignement-sup-villesdefrance.fr/page.asp?ART_N_ID=1398&ARB_N_ID=434, mis en ligne le 16 janvier 2015.

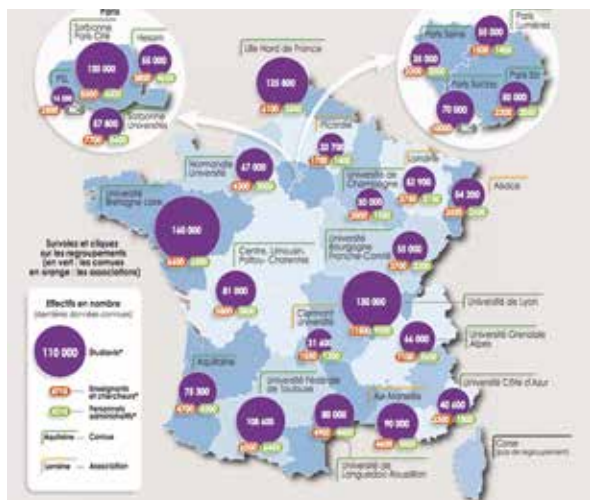
³ Grossetti Michel, « Les racines historiques du système français d'enseignement supérieur et de recherche » *Mondes sociaux*, 16/09/2013, <http://sms.hypotheses.org/1170>

Régions : la carte des députés



Carte des treize nouvelles régions métropolitaines du projet de loi NOTRe.

¹ Dans la configuration actuelle en 22 régions.



Carte des regroupements universitaires (www.cpu.fr/actualite/regroupements-universitaires-25-grands-ensembles-pour-viser-lexcellence) reproduite avec l'aimable autorisation de l'AEF.

université (CPU⁴), la carte universitaire est un élément important des schémas régionaux de l'aménagement et du développement durable du territoire (SRADDT). Les laboratoires de recherche, les UFR et les écoles sont des acteurs majeurs du schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII).

UN SINGULIER LEGO TERRITORIAL ET UNIVERSITAIRE

Le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie les équilibres. Même lorsque plusieurs périmètres de régions métropolitaines restent inchangés (Corse, Île-de-France, Bretagne, Pays de la Loire, Centre et Provence-Alpes-Côte d'Azur), on observe des situations pour le moins originales. Le projet université Bretagne Loire (ComUE UBL) se retrouve ainsi sur deux régions (Bretagne et Pays de la Loire) et a donc dû, dans ses statuts, prévoir en plus du CA, du CAC et du conseil des membres, deux conseils territoriaux (un par région administrative) qui auront pour

mission de veiller à la bonne coordination des projets stratégiques de l'UBL, avec les SRDEII et les SRADDT, ainsi qu'au bon usage des fonds attribués par chacune des régions à la ComUE. L'université Léonard-de-Vinci (ComUE Centre, Poitou-Charentes et Limousin), malgré le regroupement des régions Limousin et Poitou-Charentes (mais cette fois-ci avec l'Aqui-

taine), se retrouvera également sur deux régions. L'université Bourgogne Franche-Comté bénéficiera, elle, de la synergie administrative de la loi NOTRe puisque son périmètre correspondra à celui de la nouvelle région.

C'est le résultat de la confrontation d'une stratégie *bottom-up* avec une stratégie *top-down*. Voulus par le gouvernement et le Parlement, les

regroupements régionaux ont été imposés par la loi, parfois contre la volonté des régions elles-mêmes, tandis que les ComUE, bien que leur principe ait été imposé par la loi, se sont construites à l'initiative des équipes dirigeantes des établissements et des universités (mais sans concertation avec les personnels et souvent sans tenir compte des collaborations existantes entre établissements parfois géographiquement éloignés).

Ajoutons qu'avec la loi NOTRe, les régions pourront prendre des parts dans les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT⁵). Créées avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Caisse des dépôts dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA), douze SATT sont chargées de la valorisation des brevets et du capital immatériel de cent quarante-cinq établissements de recherche et universités actionnaires⁶. Leur périmètre est encore différent des deux autres niveaux administratif et académique.

Enfin, terminons en précisant que les recteurs des académies sont chanceliers des universités et, à ce titre, supervisent les budgets des établissements de leur territoire et que les vingt-six académies métropolitaines demeurent à ce jour inchangées dans une configuration autonome différente de celle des vingt-cinq ComUE et des treize régions.

Avec autant de partenaires et de tutelles, l'autonomie des universités et des établissements de recherche et d'enseignement supérieur est assurée d'être bien encadrée... n'en déplaise au bureau de la CPU⁷.



Carte des 25 académies métropolitaines (www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-services-departementaux-education-nationale.html).

⁴ « Projet de loi NOTRe : des changements pour les universités », www.cpu.fr/actualite/projet-de-loi-notre-des-changements-pour-les-universites, mis en ligne le 10 février 2015.

⁵ www.caissedesdepots.fr/activite/domaines-daction/investissements-davenir/les-satt-societes-dacceleration-du-transfert-de-technologies.html

⁶ « Valorisation de la recherche : les SATT s'organisent en association », www.letudiant.fr/educpros/actualite/valorisation-de-la-recherche-les-satt-s-organisent-en-association.html, publié le 19 mai 2014.

⁷ « Les universités entendent rester des partenaires mais des partenaires autonomes », www.cpu.fr/actualite/les-universites-entendent-rester-des-partenaires-mais-des-partenaires-autonomes, mis en ligne le 23 janvier 2015.

Les universités parisiennes dans la tourmente des regroupements

Depuis 2006, les regroupements d'universités et d'établissements sont monnaie courante.

Au sein de l'agglomération parisienne, les communautés d'universités et d'établissements (ComUE) sont inadaptées aux pratiques des étudiants et des enseignants, et reposent sur de nombreuses incohérences territoriales.

Septembre 2014, quatre grandes écoles incitées à se regrouper dans une communauté d'universités et d'établissements (ComUE) intitulée heSam Université (Hautes Études – Sorbonne – Arts et métiers) claquent la porte. Le 21 octobre 2014, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNE-SER) rejette les projets de ComUE de Paris-Est, de Paris-Seine, de l'Institut polytechnique de Paris et ne valide pas la ComUE Paris Lumières. Ces réactions de blocages rappellent combien la politique publique de regroupements d'universités et de grandes écoles, initiée par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, peut être artificielle. Communautés virtuelles sans histoires communes, les huit ComUE franciliennes renvoient à des regroupements territoriaux problématiques. Au nom d'une lisibilité, voire d'un rayonnement international tant de fois convoqués dans les argumentaires de ces dernières années, il y aurait ainsi une université de Paris plutôt qu'une juxtaposition de ComUE telles heSam Université, Sorbonne Paris Cité, sans oublier

Sorbonne Universités, dont les S des sigles renvoient à l'historique Sorbonne et contribuent à brouiller un peu plus les cartes !

Tout cela laisse finalement la désagréable impression que l'on défait depuis quelques années une « carte universitaire » dont on ne connaît pas suffisamment l'histoire et dont on veut oublier les modalités complexes de fonctionnement. Les recherches récentes sur l'histoire des universités parisiennes (Soulié, 2012 ; Girault, 2012 ; Bourillon, 2012 ; Luc *et al.*, 2014) et plus largement sur la formation, l'évolution et le fonctionnement social de l'espace universitaire francilien (Chapoulie *et al.*, 2010 ; Choplin et Delage, 2011) suggèrent pourtant qu'une lecture technocratique de son avenir est vouée à l'échec. Il s'agit ici de révéler une série de contradictions du gouvernement contemporain de l'espace universitaire francilien.

LEÇONS D'HISTOIRE SUR L'ÉCLATEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

L'histoire récente de l'espace universitaire francilien constitue aujourd'hui un chantier pluridisciplinaire ouvert. Le croisement de

l'histoire et de la géographie y apparaît d'autant plus logique que les problématiques actuelles de regroupement constituent des territoires scientifiques virtuels qui ne coïncident pas avec les réalités des territoires régis par les collectivités locales et vécues par les usagers. On ne s'étonnera donc pas qu'un glissement épistémologique s'exerce, rapprochant un récit historique traditionnellement arrimé à l'éducation (Charle, 2012 ; Prost, 1997) de la recherche urbaine (Bourdin et Campagnac, 2014).

L'histoire de l'éclatement de l'université s'inscrit dans un processus de longue durée. La toponymie (Sorbonne, Quartier latin, montagne Sainte-Geneviève) fige un ancrage territorial qui, dès le Moyen Âge et l'époque moderne, se caractérise par son incertitude spatiale. L'idée de desserrer les enseignements et la recherche devient récurrente dès la fin du XIX^e siècle (projet de développement de cités-jardins universitaires le long de la ligne de Sceaux) et s'accroît dans l'entre-deux-guerres : construction de la Cité internationale universitaire de Paris, dans le 14^e, au début des années 1920, de la faculté de médecine rue des Saints-Pères (Paris 7^e) dès les années 1930, projet

Myriam Baron

Professeure à l'UPEC

Loïc Vadelorge

Professeur à l'UPEM

Article paru dans la revue en ligne
Métropolitiques.eu le 25 février 2015¹,
publié dans La VRS avec l'aimable
autorisation des auteurs et de la revue



¹ L'article complet, avec sa bibliographie et ses notes est en ligne à l'adresse : www.metropolitiques.eu/Les-universites-parisiennes-dans.html

de transfert entre les années 1950 et 1970 de la faculté des sciences à la halle aux vins (Paris 5^e, actuel campus de Jussieu) et sur la zone Saclay-Orsay. L'étude de la généalogie des facultés des sciences d'Orsay (Bela de Araujo, 2013) et de Jussieu (Hottin, 2004), toutes deux ouvertes à la fin des années 1950, révèle la lenteur des processus de mise en place d'établissements universitaires et notamment les hésitations sur l'architecture, le programme scientifique et pédagogique et les résistances institutionnelles et sociales. En d'autres termes, en dépit d'un diagnostic partagé sur la pression démographique (croissance spectaculaire des effectifs étudiants au cours des années 1950-1960) et scientifique (besoin d'espaces de recherche pour le développement de la *big science*), les modalités concrètes de desserrement ne font pas consensus. L'avènement de la V^e République n'y change rien. Si le desserrement de la faculté des lettres vers Nanterre est effectif dès le milieu des années 1960, le projet de Villeteuse, lancé en 1960, patine jusqu'en 1969 (Lebeau et Vadelorge, 2014).

tation d'équipements universitaires (facultés, collèges universitaires) sont nombreuses et regroupées selon des grands secteurs. Cette carte recoupe pour partie, comme l'a suggéré Florence Bourillon (2012), les hypothèses d'axes tangentiels du schéma directeur de 1965. Cette répartition par secteurs, partiellement calquée sur les lignes de transports SNCF existantes dans les années 1960 ainsi que les projets de centres urbains restructurateurs (Bobigny, Créteil) et les

lution de l'université de Paris le 31 décembre 1970 laisse la place à treize universités « autonomes ». La rationalité de la nouvelle politique universitaire n'est pas territoriale. La recomposition a bien des allures de démantèlement. Elle suit deux objectifs contradictoires qui vont conditionner le développement des universités parisiennes jusqu'à nos jours. Le premier objectif est de sortir du cloisonnement supposé des facultés, en permettant la création d'universités « expérimentales » dans le domaine des sciences de gestion (centre Dauphine, future Paris 9) et des lettres et sciences humaines (centre Vincennes, future Paris 8), puis en généralisant le principe d'universités regroupant plusieurs facultés. Le second objectif est de réduire la taille des facultés parisiennes pour disperser la contestation universitaire et éloigner le spectre de la « chienlit ». L'isolement de Villeteuse, au début des années 1970, la dilution de la contestation des littéraires (Nanterre, Tolbiac, Vincennes) mais aussi l'éclatement sur des bases idéologiques des sciences (Paris 5, Paris 6 et Paris 7) et des lettres (Paris 1, Paris 4 et



La cité internationale universitaire de Paris, inaugurée en 1925.

La montée en puissance de la planification régionale à partir de la création du Commissariat à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne (1955, Pierre Sudreau) et surtout du district de la région de Paris (1961, Paul Delouvrier) conduit à produire une « carte universitaire régionale ». Encore embryonnaire dans le plan d'aménagement et d'organisation générale (1960) et allusive dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (1965), cette carte se précise à la fin des années 1960 dans le cadre de groupes de travail associant la préfecture de région, le rectorat de Paris et la Direction de l'enseignement supérieur. Les hypothèses d'implan-

viles nouvelles (Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Évry, Sénart, Cergy-Pontoise), restera largement utopique tant pour la répartition des étudiants dans l'espace que pour le développement universitaire. À l'exception des universités de villes nouvelles qui seront créées vingt ans après la production de ce schéma de développement universitaire, toutes les autres hypothèses (Montesson, Boissy-Saint-Léger, Verrières-le-Buisson, Montreuil) sont abandonnées.

La loi Faure (novembre 1968) et le décret Guichard (mars 1970) redessinent la « carte universitaire » de la région parisienne. La disso-

tales » dans le domaine des sciences de gestion (centre Dauphine, future Paris 9) et des lettres et sciences humaines (centre Vincennes, future Paris 8), puis en généralisant le principe d'universités regroupant plusieurs facultés. Le second objectif est de réduire la taille des facultés parisiennes pour disperser la contestation universitaire et éloigner le spectre de la « chienlit ». L'isolement de Villeteuse, au début des années 1970, la dilution de la contestation des littéraires (Nanterre, Tolbiac, Vincennes) mais aussi l'éclatement sur des bases idéologiques des sciences (Paris 5, Paris 6 et Paris 7) et des lettres (Paris 1, Paris 4 et

Paris 7) découlent de cette politique contradictoire, qui contribue objectivement à affaiblir les universités parisiennes au profit des grandes écoles. Ces dernières ont sans doute compris plus vite comment négocier des contreparties aux desserments (l'École des hautes études commerciales de Paris – HEC – à Jouy-en-Josas, Polytechnique à Palaiseau, l'École supérieure des sciences économiques et commerciales – ESSEC – à Cergy, l'École nationale des ponts et chaussées – ENPC – à Champs-sur-Marne...).

UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ILLISIBLE

Le développement universitaire francilien est généralement appréhendé à travers une chronologie simpliste reposant sur les seules créations de facultés (Orsay, Nanterre, etc.) ou d'universités (1970, plan Université 2000). Nous aurions intérêt à lire ce développement dans la durée en interrogeant le maillage du territoire francilien par les universités pour la plupart multisites. Le processus s'avère alors beaucoup plus complexe et la cohérence *a priori* de la sectorisation technocratique vole en éclats.

Deux facteurs principaux sont à l'origine de la création de sites universitaires éloignés des centres fixés par le décret de mars 1970 : le développement d'un enseignement médical, associant, depuis la réforme Debré de 1958, centres hospitaliers et universités d'une part ; et la décision, en 1970, de rattacher les instituts universitaires de technologie (créés en 1966) aux universités de l'autre. Dès le début des années 1970, cette situation conduit à multiplier les implantations et à conforter les élus locaux et les universitaires franciliens dans l'idée que le développement universitaire est une affaire d'État.

Le développement universitaire, depuis la loi Faure, est indifférent

aux limites administratives (communes et départements) mais aussi à la « carte universitaire ». Le cas de Saint-Denis, où Paris 8 et Paris 13 sont implantées conjointement, illustre l'aberration des politiques publiques d'implantation universitaire qui se sont exercées depuis quarante ans au mépris des logiques territoriales (Lebeau et Vadelorge, 2014) mais aussi universitaires.

De même à Nanterre, Orsay, Champs-sur-Marne ou Villestaneuse, les campus se sont développés sans que les communes soient réellement associées à l'aménagement. En dépit de l'ambition de projets architecturaux qui attestent de la volonté de créer des campus urbains fonctionnant en synergie avec la banlieue, l'enclavement est manifeste. Plusieurs décennies après l'implantation, les relations restent problématiques, comme le montre la construction d'une clôture de protection entre l'université de Villestaneuse et les cités d'habitat social qui l'entourent. Quand le dialogue existe, comme à Créteil et à Saint-Quentin-en-Yvelines, il passe généralement par les structures intercommunales (syndicats d'agglomération nouvelle, communautés d'agglomération) ou les établissements publics d'aménagement (Plaine de France, Epamarne, Epafrance). Les compétences communales en matière d'aménagement (permis de construire, gestion des plans d'occupation des sols) mais aussi de politique sociale et socioculturelle sont « oubliées » par les universités, contribuant à une gestion hors sol, y compris sur des projets concernant les activités sportives ou culturelles, à quelques exceptions près (Paris Diderot, Villestaneuse). À la différence des élus de province (Aust, 2004 ; Dubet *et al.*, 1994) qui ont compris, dès les

années 1960 ou 1980, l'intérêt de soutenir le développement universitaire, Paris et ses banlieues laissent l'État et les présidents d'université gérer les implantations au gré des opportunités foncières ou politiques. Universités et territoires semblent vivre dans une relative ignorance réciproque en Île-de-France.

On ajoutera, pour finir, que le développement universitaire en Île-de-France a substitué une division du travail selon un gradient centre-périphérie à une logique de bassins de recrutement (projets des aménageurs des années 1960) débouchant sur une situation qui pourrait être qualifiée de schizophrène. Car le projet des universités nouvelles de banlieue fondées dans les années 1960-1972 et 1990-1992 consistait pour partie à désengorger les premiers cycles universitaires (politiques de collèges universitaires) et à développer un enseignement supérieur court et professionnel (DUT, licences pro, masters pro). À l'exception d'Orsay, dont la vocation de recherche est affirmée dès l'origine, les universités péri-



© Sylvia Fredrikson/Flickr

Journée de travail dédiée à la réinvention du territoire de Paris-Saclay et plus spécifiquement du campus universitaire d'Orsay.

phériques n'étaient pas initialement destinées à la recherche. La carte des flux étudiants contemporains entre établissements traduit ce déséquilibre (Berroir *et al.*, 2005 ; Baron *et al.*, 2007). La concentration de la recherche (masters, doctorats) sur les universités intra-muros est

manifeste, de même que l'avantage de la périphérie pour les filières et formations professionnalisantes. Le dynamisme démographique des IUT de la périphérie – à rebours des filières classiques en sciences et lettres dont les effectifs stagnent ou baissent – et leur récurrente revendication à l'autonomie de gestion en sont une autre illustration. Certains pourront voir dans ces partages de spécialisations une illustration supplémentaire d'une structuration de plus en plus polycentrique de l'agglomération parisienne. Ce partage des rôles n'a cependant jamais été accepté par les enseignants-chercheurs nommés dans les universités de la proche banlieue puis des villes nouvelles. Porteurs d'une culture académique, ils ont été nombreux à prendre au pied de la lettre l'idée, défendue par le recteur Mallet, que la Sorbonne du XXI^e siècle serait banlieusarde. La course à l'habilitation nationale des cursus de master et de doctorat, la mise en avant dans la communication des établissements des médailles Fields ou des Nobel, des contrats européens de recherche ou des Labex traduisent la volonté constante de refuser la construction d'une université à deux vitesses.

UNE SPÉCIFICITÉ PAS ASSEZ PRISE EN COMPTE

La quadrature du cercle de la territorialisation des universités parisiennes réside pour partie dans l'incapacité des pouvoirs publics à penser la spécificité universitaire de la région (Baron et Berroir, 2007). La prégnance d'un schéma national d'aménagement du territoire, fondé sur la lutte contre la concentration parisienne, a conduit à se méfier du « monstre universitaire parisien ». L'éclatement de 1970, comme les regroupements approximatifs des années 2000, contribuent à diviser le système universitaire francilien selon des bases pseudo-géographiques, qui ne correspondent ni aux trajectoires des étudiants et des enseignants, ni aux pratiques de recherche, qui ne sont cloisonnées que dans l'esprit des décideurs, et qui, en réalité, s'effectuent à des échelles qui dépassent les regroupements actuels. L'épuisement des universitaires, contraints à entrer dans des processus institutionnels sans fondements scientifiques réels, les détourne objectivement de leur mission de service public

et pourrait, à terme, affaiblir leur capacité de production scientifique. Le palmarès des réussites de ComUE court le risque de se construire contre celui de la recherche parisienne universitaire. Inversement, le souci évident de regrouper les filières et les formations pour rentabiliser le fonctionnement de l'enseignement supérieur, qui préside à la politique actuelle de regroupements, fait l'impasse sur les problèmes de diffusion de l'enseignement supérieur en Île-de-France. On peut, en effet, considérer que l'espace universitaire francilien nécessite un approfondissement de la présence territoriale car il reste des zones (nord de la région parisienne, nord et est de la Seine-et-Marne, région de Fontainebleau) où l'offre de formation et l'accessibilité à l'université est insuffisante. Les injonctions de la démocratisation de l'enseignement supérieur (politique d'Armand Frémont à l'époque du plan Jospin) et de la réussite éducative (politique de Valérie Pécresse de contrepartie budgétaire de la loi LRU) ne peuvent reposer que sur une proximité relative entre équipements universitaires et publics. ■



Bibliothèque de l'université Paris 13, à Saint-Denis (93).

Les pôles de compétitivité : quels effets pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ?

L'émergence et le développement des pôles de compétitivité se traduisent par la rencontre de deux univers bien distincts, celui de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui des activités environnantes. Cela donne lieu à des logiques de coopération et parfois à des conflits d'intérêts. La validation très sélective des projets induit la tentation d'isoler spatialement l'*excellence*.

Christophe Demazière

Université François-Rabelais de Tours

En France, les politiques d'innovation ont pris un tournant à la charnière des années 1990 et 2000. À la suite de la loi Allègre sur l'innovation et la recherche, trente incubateurs publics – environ un par région – ont été mis en place pour soutenir la création d'entreprises innovantes. Ce dispositif organise la rencontre de deux univers bien distincts : celui de la recherche publique et celui de l'entreprise. Lancés en 2004, également sous forme d'appels à projets de l'État, les pôles de compétitivité visent un objectif plus large : amplifier les recherches collaboratives pour l'innovation en soutenant des collaborations par filière, sur une base territorialisée. Les pôles mobilisent, aux côtés des entreprises, l'appareil public d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), principal contributeur à la recherche-développement en France. Malgré la volonté de forte sélectivité affichée d'emblée par l'État, cette démarche a suscité un vif intérêt et cent cinq projets ont été déposés en six mois. Au final, leur bonne qualité générale a convaincu l'État d'en labelliser les deux tiers.

En 2000, les sociologues Etzkowitz et Leydesdorff ont proposé le modèle de la triple hélice pour décrire, dans les pays occidentaux, les relations entre l'État, les établissements d'ESR et les entreprises pour l'innovation. Dans cette lecture, les pôles s'apparentent à des organisations hybrides facilitant les interactions entre acteurs à logiques distinctes. Mais le dispositif des pôles de compétitivité est surtout en rupture avec les politiques existant en France jusqu'alors. Tout d'abord, il y a abandon des politiques de colbertisme *high tech* (Cohen, 1992), qui s'appuyaient sur des filières nationales et étaient conduites par un État centralisateur. Au contraire, il s'agit ici de favoriser la formation ou le renforcement de réseaux d'acteurs territorialisés, dans un contexte de décentralisation et sous l'influence des travaux sur les supposés bienfaits des *clusters* (Demazière, 2006). Par ailleurs, l'État initie un modèle qui fait valoir la demande des entreprises en matière de recherche, sur les dispositifs, traditions et organisations de la recherche publique. On peut y voir une tentative de réforme silencieuse de l'ESR : accroître les collaborations de recherche avec les entreprises va-t-il produire un déplacement de

l'activité vers l'aval (recherche technologique) ? Le tournant vers la valorisation économique d'avancées scientifiques va-t-il contribuer à des réformes internes prises aux établissements d'ESR ? Il n'est pas possible de répondre de manière tranchée, mais il est clair que si les pôles organisent et facilitent les interactions, les entités concernées sont animées par des logiques parfois en tension : intérêt public contre intérêt privé, notamment.

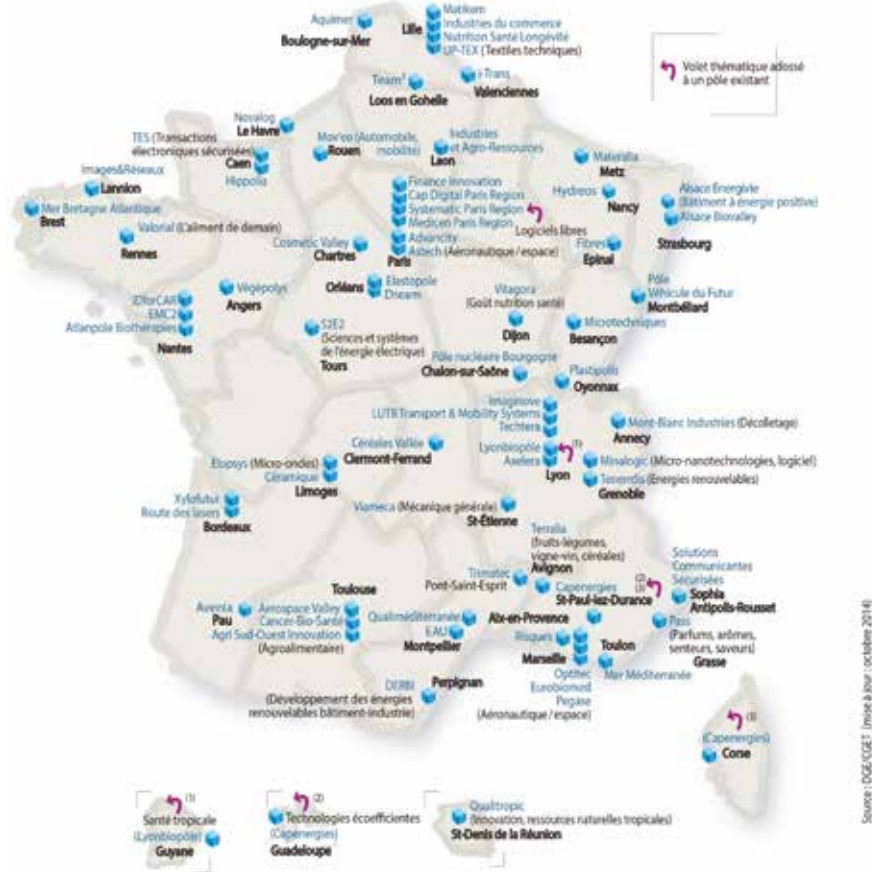
LE CAS DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE

La question des effets de l'implication de l'ESR dans les pôles peut difficilement être séparée du contexte des réformes qui, dans les années 2000, ont produit une mutation des institutions d'ESR : autonomie accordée aux universités, incitation aux regroupements d'établissements, appels à projets dans le cadre des investissements d'avenir... Pour l'illustrer, tout en détaillant les modalités des partenariats de recherche entre entreprises et laboratoires publics, nous examinerons le cas d'un pôle de compétitivité situé à Nantes (Demazière, 2013). Comment l'ESR,

principal producteur de nouvelles connaissances, s'est-il impliqué dans les pôles ? Y joue-t-il un rôle essentiel ou est-il une force d'appoint ?

L'agglomération nantaise compte, sur son territoire, cinq pôles de compétitivité, dont trois ont leur siège à Nantes : Ensembles métalliques et composites complexes (EMC2), Atlantic Biotherapies, iDforCAR¹. Celui dont nous traiterons est le pôle EMC2, initié en 2005 par cinq grands groupes industriels : Airbus, DCNS, STX Europe, Bénéteau et Auto Chassis International. Plus que d'avoir collaboré en matière technologique, ces grands donneurs d'ordre partageaient le besoin d'amener à l'innovation leur tissu de sous-traitants, souvent des petites entreprises familiales. Quatre secteurs sont représentés dans le pôle – l'aéronautique, la construction navale (civile et militaire), l'automobile, le nautisme – dont le point commun est un recours croissant aux matériaux composites.

Si le pôle est né d'intérêts communs aux entreprises, en revanche, il s'est adossé à « un tissu académique dispersé »². D'une part, les trois uni-



Carte des 71 pôles de compétitivité français (mise à jour octobre 2014), www.compétitivité.gouv.fr

versités régionales (Nantes, Angers, Le Mans) n'avaient que peu de relations entre elles. Depuis, la situation a évolué par la création d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) régional. D'autre part, les écoles d'ingénieurs se vivaient comme étant concurrentes. L'École des mines a été implantée à Nantes en 1991 et Polytech Nantes a été la première école polytechnique universitaire créée en France, en 1999. De son côté, l'École centrale de Nantes, héritière d'une école établie en 1919, avait des collaborations très fortes, en matière de recherche, avec de grandes entreprises de la région nantaise, notamment avec quatre entreprises fondatrices du pôle. Elle a même créé, dans ses locaux, une structure partenariale dans laquelle cinq ingénieurs d'EADS et une dizaine de chercheurs de l'école utilisaient les mêmes plates-formes d'expérimentation et travaillaient

sur des projets communs de recherche.

Au sein du conseil d'administration du pôle EMC2, le collège « Établissements de recherche et de formation » a autant de représentants que le collège « Entreprises ». La place faite aux établissements d'ESR dans la gouvernance marque un intérêt pour leur présence : celui d'accéder à une parfaite connaissance des ressources locales et nationales en matière de re-

cherche académique. De fait, la mise en place du pôle a fortement accru les partenariats entre entreprises et monde académique. Entre 2005 et 2012, le pôle a labellisé deux cent trente projets, dont cent vingt-cinq ont été financés, représentant un budget total de près de 800 millions d'euros. Sur les cent premiers projets labellisés et financés, les PME ont porté trente-deux projets, les établissements d'ESR vingt-neuf, les groupes industriels vingt-quatre et d'autres structures quinze. Cette diversité s'explique pour partie par les mécanismes de financement : souvent, l'obtention d'un financement est réservée à une catégorie d'acteurs.

Afin de caractériser les relations établissements d'ESR-entreprises, nous nous intéresserons aux vingt-neuf projets du Fonds unique interministériel (FUI), soit la catégorie

¹ Les acteurs privés et publics nantais participent également à deux pôles de niveau mondial : Images et Réseaux, et Végépolys, dont les pôles de gravité sont respectivement à Rennes et à Angers.

² Entretien avec le directeur du développement à l'École centrale de Nantes, le 19/11/2012.

la plus nombreuse. Nécessairement portés par des entreprises, ils correspondent à des activités orientées vers la recherche appliquée. Quelle place ces projets font-ils aux compétences des établissements d'ESR nantais ? Pour répondre à cette question, nous avons construit un graphe recensant les liaisons entre acteurs dans le cadre de ces vingt-neuf projets. Les acteurs ont été classés selon leur localisation (en Pays de la Loire ou en dehors) et leur nature (établissement d'ESR, entreprise, structure collaborative). Il s'avère que le cœur du réseau est constitué par le plus important laboratoire de la région, l'Institut de recherche en communications et cybernétique de Nantes (IRCCyN), qui compte deux cent soixante chercheurs et techniciens et est sous tutelle de quatre établissements. Le deuxième acteur ayant le plus de collaborations est l'Institut de recherche en génie civil et mécanique (GeM), fort de deux cents personnes. Ainsi, les besoins des entreprises adhérentes au pôle recouvrent certaines compétences de l'ESR local. Même si le pôle EMC2 construit des partenariats avec des organismes situés en dehors de l'agglomération nantaise et de la région Pays de la Loire, une grande partie des collaborations est, malgré tout, accomplie dans ce périmètre. Il y a donc une vraie dynamique locale de l'innovation, connectant entre eux les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises membres du pôle.

INCIDENCES SUR LES CURSUS ET LES PARTENARIATS

Venons-en aux effets induits de la création du pôle EMC2 : constate-t-on une dynamique en termes de création d'entreprises, de dépôt de brevets ou encore d'attractivité du territoire ? Les acteurs rencontrés mettent volontiers en avant ces éléments, mais deux nuances

doivent être apportées. D'une part, aucun chiffre précis et fiable ne peut être avancé, la mission d'accompagnement ou de transfert

chées chez les futurs diplômés. Un autre effet concerne moins une catégorie de partenaires du pôle que leur ensemble : le développement de par-



Les nouveaux locaux de l'Institut de recherche technologique Jules-Verne, au sein du Technocampus de Nantes.

relevant d'autres structures que le pôle (incubateur, société d'accélération du transfert de technologies – SATT...). D'autre part, avant même l'institution du pôle, certaines collaborations public-privé débouchaient déjà sur des créations d'entreprises. Mais on peut relever, dans le cas nantais, certains effets moins attendus. Les établissements d'ESR ont revu ou étoffé leur offre de formation car, à travers les projets conduits avec le monde industriel, ils captent des informations précises sur les évolutions technologiques et les compétences techniques recher-

tenariats de grande ampleur. Ainsi, pour satisfaire des PME affrontant la mutation technologique des matériaux composites, une plate-forme technologique a été financée par la région Pays de la Loire. Sur 19 000 mètres carrés, elle rassemble des ateliers et laboratoires, des locaux de formation et des espaces loués à des PME. La plate-forme communie sur la coprésence d'acteurs variés, censée favoriser le transfert de technologies. Elle met notamment en avant la présence, sur place, d'enseignants-chercheurs de quatre établissements d'ESR. La localisa-

Références citées

- Cohen É., *Le Colbertisme « high tech »*, Paris, Hachette, 1992.
- Demazière C., « L'État et les acteurs locaux dans la mise en place des pôles de compétitivité en France », *Annales de la recherche urbaine*, 2006, n° 101, p. 33-39.
- Demazière C. (dir), « Nantes : des politiques locales sous condition d'économie de la connaissance, programme POPSU 2 », rapport pour le GIP AIPPAU et la Communauté urbaine de Nantes, 2013, 95 p.
- Etzkowitz H., Leydesdorff L., « The dynamics of innovation: from National Systems and "Mode 2" to a Triple Helix of university-industry-government relations », *Research Policy*, 2000, Vol. 29, p. 109-123.
- Mespoulet M. (dir), *Université et territoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

tion du Technocampus montre cependant le primat de la logique entrepreneuriale : situé au plus proche des sites des entreprises EADS et Airbus, il est à 15 kilomètres des campus nantais. Pour les établissements d'ESR, il s'est agi littéralement de faire un pas vers les entreprises. Mais l'éloignement des sites d'enseignement et de recherche principaux pose des questions de fonctionnement quotidien aux enseignants-chercheurs, chercheurs et techniciens concernés.

L'Institut de recherche technologique (IRT) Jules-Verne est une autre illustration du partenariat nantais entre l'ESR et les entreprises. Formulé en réponse à l'appel à projet Investissements d'avenir lancé par l'État en 2010, le projet a été porté principalement par le pôle EMC2 et le PRES régional. Sa reconnaissance par l'État est le résultat des habitudes de travail en commun prises par les acteurs académiques et industriels, mais aussi de la forte mobilisation des élus nantais et régionaux. La participation universitaire au projet a été stimulée par l'échec précédent de la candidature au plan Campus (Mespoulet, 2012). Dans le cadre de l'IRT, il est prévu de construire, toujours à proximité d'Airbus et du Technocampus, un campus d'innovation, de recherche et de formation de haut niveau, au rayonnement international ; 13 000 mètres carrés seront dédiés à l'accueil d'un millier d'étudiants. Un observateur extérieur notera que le poids des collaborations initiées par le pôle tend à déplacer spatialement les lieux d'enseignement supérieur et de recherche. Mais est-il rationnel, au nom de collaborations, de privilégier l'aménagement d'un nouveau campus alors que les sites principaux de l'ESR nantais sont, comme beaucoup de leurs équivalents en France, en attente d'une requalification ? ■

Les instituts de recherche technologique : des rouleaux compresseurs transformant l'organisation des laboratoires publics

Henri Audier, membre du bureau national du SNCS

Financés par les investissements d'avenir, 2 milliards sur dix ans, les instituts de recherche technologique (IRT) « rassemblent les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de coinvestissement public-privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs. (...) Un IRT couvre l'ensemble du processus d'innovation, jusqu'à la démonstration et au prototypage industriel. Il pilote des programmes de recherche couplés à des plates-formes technologiques ». Les IRT labellisés – fortement soutenus par les édiles politiques – sont au nombre de huit : Nanoélec (Rhône-Alpes), MP2 (Lorraine), Saint-Exupéry (Aquitaine et Midi-Pyrénées), BioAster (Rhône-Alpes et Île-de-France), Railenium (Nord), Jules-Verne (Pays de la Loire), B-Com (Bretagne), SystemX (Île-de-France).

La mise en place des IRT a fait notamment l'objet d'un bras de fer avec le CNRS¹. Pour le CNRS, les IRT, « dès leur création, sont des entités de recherche indépendantes qui conduisent des programmes de recherche propres avec des équipes largement mises à disposition par les partenaires et financées, non seulement via le PIA, mais également par des contributions obligatoires de tous leurs membres ». C'est la grande différence avec les pôles de compétitivité dans lesquels ils s'inscrivent pourtant. Autant les pôles jouent souvent un rôle « d'entremetteur », autant l'IRT souhaite s'imposer comme étant le pilote unique des activités R&D, notamment auprès des académiques. Et comme l'IRT tient localement les cordons de la bourse...

Le CNRS affirme « que la communauté académique voit dans l'essor d'entités à statut privé les prémices d'un démantèlement des structures de recherche publique sous la forme d'un transfert vers des entités privées ainsi qu'une remise en cause du statut des UMR, qui se trouveraient déstructurées par le recours aux mises à disposition ». Même si la situation est différente suivant les cas, un IRT intervient en fait comme une nouvelle « tutelle », avec des exigences qui éloignent progressivement les personnels accaparés par les projets du cœur du laboratoire. Ainsi, dans les programmes de recherche « communs », tout est géré par l'IRT pour les académiques : achats, recrutements (stagiaires, doctorants, post-doctorants), missions, vérification des publications, gestion des brevets. Bien sûr, il y a un système de reversement d'argent au laboratoire pour la mobilisation de son « environnement », qui vient une fois que les chercheurs ont livré leurs résultats.

Dans le cadre de ses missions, d'abord de progrès des connaissances, le CNRS doit aussi développer ses coopérations, y compris avec la recherche privée. Dans le document déjà cité, le CNRS définit parfaitement les conditions de la coopération : « Les activités de recherche propres ne peuvent être imposées par principe, mais doivent être définies dans le cadre d'une stratégie scientifique partagée de rapprochement des acteurs publics et privés. » Selon le CNRS, « l'équilibre entre recherche propre et recherche coopérative de long terme doit obéir à une logique de renforcement progressif des liens entre acteurs publics et privés. La recherche coopérative devrait naturellement être privilégiée dans un premier temps et les périmètres respectifs des deux types d'activités redéfinis tous les trois ans ». Par ailleurs, « la MAD (mise à disposition de personnels) par les organismes publics ne peut qu'être facultative et volontaire dans le cadre d'un projet de recherche propre » et « doit donner lieu à un remboursement intégral ».

¹ Document « Orientation du CNRS sur les IRT ».

De l'Europe aux régions, le pilotage de la recherche

Horizon 2020, stratégie nationale de la recherche, contrats État-Région, contrats de site, conventions de site... jamais la recherche n'aura autant été organisée !

Patrick Monfort

Secrétaire général du SNCS-FSU

Les gouvernements successifs, depuis plus de dix ans, ont organisé le pilotage de la recherche pour des intérêts à court terme en contournant et supprimant les prérogatives des organismes de recherche. Les crédits normalement attribués aux laboratoires ont été transférés vers une agence de financement de recherche sur projets, l'ANR (Agence nationale de la recherche). L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), devenue Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), a privé les organismes de leur mission d'évaluation. La mise en place des « alliances » a placé sous tutelle du ministère la programmation nationale de la recherche.

En conséquence, les financements des laboratoires sont devenus dépendants des seules orientations définies par les politiques, du niveau européen (programmation H2020) au niveau national (stratégie nationale de recherche – SNR –, qui décline les priorités européennes). Les collectivités territoriales situent leur action dans une imitation dérisoire de ces « priorités » nationales et européennes qui n'ont jamais fait l'objet du moindre débat dans la communauté scientifique.

On pouvait croire qu'un tel pilotage de la recherche satisferait les politiques. Il n'en est rien, car pour répondre aux objectifs politiques d'innovation et de transfert, et à eux seuls, le projet de contrat d'objectifs CNRS-État 2015-2018 prétend maintenant organiser le pilotage des chercheurs.

Le projet de contrat d'objectifs 2015-2018 entre le CNRS et l'État, rédigé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), était à l'ordre du jour du conseil d'admini-

mée officiellement. Le financement des laboratoires sur subvention d'État doit continuer à décroître et le contrat affirme que la seule solution pour les équipes scientifiques sera de répondre aux appels d'offre... Le contrat ne donne aucune perspective pour l'amélioration des carrières des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens.

Le rôle du CNRS est réduit à la mise en œuvre de la SNR, qui oriente et pilote les recherches sur dix défis sociétaux soi-disant « majeurs », déclinés par l'Europe, repris par le gouvernement et les collectivités territoriales. Le CNRS ne serait donc plus libre de définir sa politique de recherche en termes de développement des connaissances dans tous les domaines. Sa mission se centrerait sur le transfert et l'innovation. En corollaire, les activités du CNRS devraient se soumettre aux politiques de site conduisant l'organisme à s'étrécir en agence de moyens.



© Collection École polytechnique/Jérémy Barandier/Wikimedia Commons/polytechnique.edu

Les financements des laboratoires de recherche sont devenus dépendants des seules orientations définies par les politiques nationale et européenne.

nistration du CNRS du 26 mars. Ce contrat ne répond en rien à l'attente des personnels de l'établissement. Non seulement il reconnaît la baisse des effectifs statutaires de ces dernières années mais il confirme qu'elle va se poursuivre : la catastrophe de l'emploi scientifique, après avoir été annoncée par les organisations syndicales et les instances scientifiques des organismes de recherche, est maintenant program-

Les sites résultent du regroupement des établissements soit par fusion, soit par la mise en place d'une communauté d'universités et établissements (ComUE). Les politiques de site font elles-mêmes l'objet de contrats de site entre les ComUE, ou l'université résultant de la fusion, et le MENESR. Pour ce qui est de la recherche, ces contrats ciblent les priorités du site autour de celles de l'IDEX, quand elle

existe, ou de la future IDEX dans le cadre du troisième appel d'offre à venir du programme d'investissements d'avenir (PIA).

Le CNRS signe aussi des conventions de site qui répertorient à nouveau dans le détail les priorités scientifiques et les laboratoires concernés du site. C'est toujours en faveur des mêmes priorités que les partenaires s'engagent à cibler les moyens humains (recrutements et mobilités). Tout est ficelé, la recherche est organisée selon une déclinaison pyramidale depuis l'Europe jusqu'au niveau régional des sites. Il ne manque plus que la mise en œuvre de tout cela, c'est le contrat d'objectifs entre le CNRS et l'État.

Ce contrat réaffirme, hélas, l'orientation politique pour le pilotage de la recherche que nous subissons depuis plus de dix ans. Plus grave : il exprime désormais la volonté politique de contraindre les chercheurs à se faire les dociles exécutants de cette orientation. Souvent, les chercheurs ont pu « contourner » les effets néfastes du pilotage, en conservant un espace de liberté dans leur activité personnelle de recherche. Aujourd'hui ce dernier espace de liberté est menacé explicitement.

Ainsi, le contrat d'objectifs du CNRS rappelle que « *le programme européen de financement de la recherche et de l'innovation Horizon 2020 a été conçu comme un ensemble de mesures pour stimuler la croissance afin de permettre à l'Union européenne de sortir de la crise économique* ». Pour cela, « *dans cet environnement national, le CNRS s'organise pour mettre en œuvre sa stratégie de participation à Horizon 2020 selon trois axes : information, soutien et incitation* ». Le CNRS va ainsi « *encourager les chercheurs à soumettre des projets européens via des dispositifs de reconnaissance en termes de carrière, d'intéressement personnel, de fléchage de postes, d'attribution de bourses doctorales, etc.* ». L'essentiel est dit !

Dans le détail, c'est pire : le projet de contrat d'objectifs limite la politique du CNRS, sur les sites universitaires, au renforcement des laboratoires et des thématiques de recherche qui sont localement prioritaires. Pour les autres, il ne restera que la fermeture à court ou moyen terme. Il apparaît clairement qu'un chercheur de haut niveau, dans sa discipline, ne pourra pas rester sur le site qui ne porte pas cette discipline. Il devra aller vers un site spécialisé ou changer de thématique !

Comme si ce feu vert pour le pilotage ne suffisait pas, le contrat donne comme mission au CNRS de contraindre les chercheurs à s'orienter plus étroitement encore vers des activités d'innovation et de transfert. Au mépris de la mission première de la recherche, qui est d'accroître les connaissances sans se poser de question *a priori* sur leur utilité, l'innovation serait intégrée au parcours professionnel, par des formations des jeunes chercheurs recrutés au transfert et à l'innovation et à la création d'entreprise. Une quotité substantielle des promotions serait réservée aux chercheurs ayant des activités de transfert et d'innovation. Nous ne nions pas que le transfert et l'innovation puissent être des critères d'appréciation de l'activité des chercheurs. Cependant, les sections du Comité national de la recherche scientifique (CNRS) doivent rester maîtresses de leurs critères d'évaluation et n'être limitées en cela par aucun contingentement.

Ce projet de contrat d'objectifs entre le CNRS et l'État programme la fin de la liberté de la recherche. Il est dangereux car il peut donner des outils de gestion des chercheurs non pas aux directions scientifiques mais à la DRH. Un technocrate du MENESR a ainsi lâché un jour de rencontre entre le ministère et les organisations syndicales : « *Le problème, c'est la mobilité des chercheurs...* »

Dans le cadre de leur statut, les chercheurs peuvent jusqu'à présent faire évoluer leur thématique de recherche, et changer d'équipe, de laboratoire et même de site sans difficulté pour mettre en œuvre leur propre programme de recherche. Une telle mobilité est un problème pour le pilotage de la recherche au niveau des sites. Une telle mobilité est inconcevable pour les DRH des organismes de recherche, qui ne peuvent intervenir dans la gestion des chercheurs. Pour la DRH, la bonne mobilité des chercheurs, c'est celle qui permet de mettre en œuvre le pilotage de la recherche.

Ce que ne comprennent toujours pas les technocrates et les politiques, c'est qu'il ne suffit pas de lister des priorités pour que la recherche avance et que des solutions apparaissent. Nous l'avons toujours dit, il est normal que des priorités soient affichées en termes de défis sociétaux, à condition d'abord que la représentation de la société soit réellement associée à leur définition dans une démarche démocratique. Mais surtout, ce que doivent comprendre les technocrates et les politiques, c'est qu'il faut faire confiance aux chercheurs pour apporter des solutions s'ils en entendent, comme ils l'ont prouvé par le passé. Point n'est besoin de les encadrer avec des « priorités », dictées de surcroît par des soucis complètement immédiats. Les découvertes les plus fécondes sont celles que les chercheurs font sans que personne le leur ait demandé. Les résultats de la recherche sont, par nature, inprogrammables.

Horizon 2020, SNR, contrats État-Région, contrats de site, conventions de site... jamais la recherche n'aura pris autant d'importance pour des technocrates et des politiques qui n'y entendent rien. Il y a urgence à résister à une telle vision, qui conduit la recherche à sa perte. ■

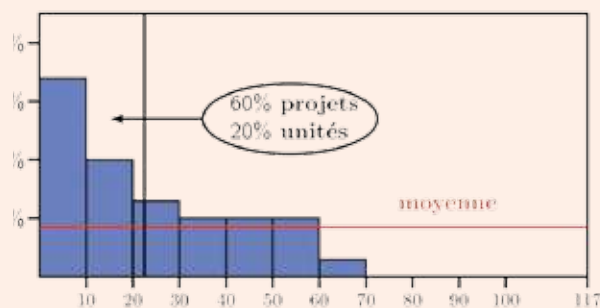
A*MIDEX : l'initiative d'excellence du site d'Aix-Marseille

Le site d'Aix-Marseille a profondément évolué avec la fusion des trois universités d'Aix-Marseille qui a été réalisée le 1^{er} janvier 2012. Le projet de l'université d'Aix-Marseille (AMU) est porté par l'initiative d'excellence du site Aix-Marseille : le projet A*MIDEX¹. Depuis sa sélection, en 2012, par le programme d'investissements d'avenir, le projet A*MIDEX joue un rôle central sur le site d'Aix-Marseille, aussi bien pour les formations que pour la recherche. L'objectif emblématique² d'A*MIDEX est de faire figurer l'université d'Aix-Marseille parmi les 100 premières du classement de Shanghai.

A*MIDEX est une fondation universitaire, avec des instances politiques et exécutives qui ne comportent aucun élu ou représentant des personnels. Il s'appuie aussi sur cinq *pôles de recherche interdisciplinaires et intersectoriels* (PR2I) qui sont des structures non démocratiques, essentiellement contrôlées par les directeurs d'unité, et totalement opaques : les PR2I sont absents des organigrammes et site Web de l'université d'Aix-Marseille² et de l'organisation d'A*MIDEX¹. Ce dernier et les PR2I constituent le véritable outil de pilotage de l'université d'Aix-Marseille, et permettent donc de contourner les conseils d'élus. A*MIDEX fonctionne exclusivement par appels à projet et ne finance que des recrutements sur contrat à durée déterminée. Ce mode de fonctionnement en fait également un outil de transformation du site d'Aix-Marseille pour installer la compétition à tous les niveaux : entre personnels, entre laboratoires, entre secteurs disciplinaires, et avec les autres sites.

A*MIDEX dispose d'un financement de 26 millions d'euros par an, dont 8 millions pour 10 projets Labex. Cette capacité de financement est supérieure à la somme des dotations perçues par les unités de l'université d'Aix-Marseille et du CNRS : environ 11 millions d'euros de budget recherche pour l'université d'Aix-Marseille et 14 millions d'euros de dotations du CNRS. Ce financement d'A*MIDEX est également comparable au financement de l'ANR pour le site d'Aix-Marseille (25 millions d'euros correspondent à 5 % du financement total de l'ANR pour la recherche nationale).

Le déroulement de la première phase a révélé de nombreux défauts d'un mode de fonctionnement qui exclut les élus et les représentants des personnels. En fin de première phase, on peut observer une concentration de moyens sur quelques laboratoires et équipes de recherche, comme indiqué par le graphique : sur les 100 projets lauréats¹ en 2013-2014, 34 sont portés par des personnels de 10 laboratoires et 60 par des personnels de 23 laboratoires. Ce sont donc 60 % des projets qui ont été concentrés sur moins de 20 % des 117 unités de l'université d'Aix-Marseille ! Cette distribution des 26 millions d'euros par an d'A*MIDEX a créé des inégalités flagrantes entre les laboratoires et à l'intérieur même des laboratoires.



Nombre de projets financés par A*MIDEX par unité de recherche.

Les priorités scientifiques et le mode de fonctionnement d'A*MIDEX ont vocation à être imposés à l'ensemble du site d'Aix-Marseille, notamment aux personnels et unités mixtes de recherche du CNRS, via la convention de site. Déjà, le comité d'orientation scientifique³ 2015 en cours d'élaboration de l'université d'Aix-Marseille, socle du contrat d'établissement en matière de recherche, s'appuie essentiellement sur les cinq PR2I correspondant aux cinq axes stratégiques du projet A*MIDEX : énergie, santé, environnement, sciences et technologies, et humanités. Ce comité d'orientation scientifique, coprésidé par MM. Philippe Busquin (commissaire européen en charge de la recherche scientifique de 1999 à 2004) et Jean-Claude Lehmann (membre de la commission innovation 2030), a notamment identifié³ les dimensions d'innovation et de création de valeur, de *continuum enseignement-recherche marqué*, et de la compétitivité en comparaison avec les autres sites. Enfin, la convention de site entre l'université d'Aix-Marseille et le CNRS, signée par les présidents Yvon Berland et Alain Fuchs, à Marseille, le 30 janvier 2015, montre que la politique scientifique partagée entre l'université d'Aix-Marseille et le CNRS est entièrement calquée sur le projet A*MIDEX et ses axes stratégiques pilotés par les PR2I. La convention de site révèle également que les directeurs d'unité sont encouragés à amplifier l'implication des personnels CNRS dans l'offre de formation du site d'Aix-Marseille.

¹ amidex.univ-amu.fr

² www.univ-amu.fr

³ Procès verbal de la commission recherche de l'université d'Aix-Marseille, séance du mardi 21 octobre 2014.

Impact des politiques publiques sur la structuration universitaire en Alsace

Depuis 2007, l'Alsace a joué un rôle pilote pour tester et mettre en place les nouvelles politiques publiques en matière de restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Jacques Haiech

Professeur de biologie, université de Strasbourg

Élu commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

Élu commission administrative nationale du SNESUP

La loi LRU de 2007 a incité les universités à se regrouper sous forme de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) afin de préparer des fusions ou de créer une surcouche institutionnelle pour anticiper la mise en place d'une université « d'excellence ». La particularité du site Alsace réside dans le fait que ses deux universités ont refusé la forme du PRES. Strasbourg s'est délibérément engagée dès 2007 dans la voie de la fusion pour déboucher, en 2009, sur la création de l'université de Strasbourg, composée des trois universités strasbourgeoises, l'université Louis-Pasteur (sciences, techniques et santé), l'université

Marc-Bloch (SHS) et l'université Robert-Schuman (droit, économie, gestion).

Les aspects techniques de la fusion ont été travaillés pendant deux ans, en 2007 et 2008, avec une aide financière de l'État (de l'ordre de 2 millions d'euros) qui a été utilisée principalement pour payer le cabinet Deloitte (584 000 euros). Ce dernier a construit un organigramme fonctionnel composé de plus de vingt-six services en partant du principe que la future université devait être une entreprise produisant des diplômes utiles pour mesurer l'employabilité des usagers

de l'université. Un des arguments utilisés à l'époque pour justifier la fusion était la présence de l'université dans le haut des classements internationaux, en particulier le classement de Shanghai, afin d'attirer de nouveaux étudiants.

LES RÉSULTATS DE LA FUSION DE 2009

Avec six années de recul, nous pouvons tirer les conclusions suivantes.

1. L'absence d'une vision politique partagée par l'ensemble de la communauté universitaire a accru l'éloignement entre les trois communautés fondatrices. L'espoir d'une université multidisciplinaire facilitée par la fusion s'est très vite tari.

2. La rationalisation technique a éloigné les centres de décision des acteurs. Cet éloignement a accru la souffrance au travail en déshumanisant les fonctions.

3. Le coût de la fusion a été minimisé tant d'un point de vue financier que d'un point de vue humain. Nous l'estimons à 10 millions d'euros par an sur les trois premières années. Le coût humain est encore plus important en termes de suppression ou de gel



L'université de Strasbourg est composée de trois universités : l'université Louis-Pasteur (photo), l'université Marc-Bloch et l'université Robert-Schuman.

de postes statutaires – en moyenne, vingt postes d'enseignants-chercheurs (EC) par an –, qui ont été compensés par des postes en CDD. Les postes BIATSS (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé) n'ont pas été impactés les trois premières années pour pouvoir faire face à la réorganisation importante des services au début de la fusion. Un retournement de situation est apparu ces deux dernières années.

4. Une politique souvent irréaliste d'investissement a été entreprise. Elle a aussi conduit à dilapider rapidement le fonds de roulement, qui est passé de 86 millions d'euros au moment de la fusion à 33 millions d'euros actuellement.

5. La fusion a permis de décrocher une IDEX (initiative d'excellence) et cette manne financière (plus de 20 millions d'euros par an), dont l'utilisation est parfois opaque, permet à l'université de fonctionner. L'arrêt de l'IDEX serait aujourd'hui financièrement dramatique pour l'université de Strasbourg et la mettrait en grave déficit.

La fusion n'a pas amélioré le fonctionnement de l'université de Strasbourg. On assiste à un délitement de la mission de service public avec une course à l'échalote pour la création de filières dites « d'excellence » et en essayant de décourager l'entrée à l'université de certaines populations étudiantes (les bacheliers professionnels en particulier). En l'absence de ressources nouvelles, la politique menée depuis 2009 va conduire à une explosion annoncée des tarifs

d'inscription, déjà effective par la multiplication des diplômes universitaires (DU) à 1 500 euros et de masters à 3 000 euros l'année.

Malgré ce bilan plus que mitigé de la fusion de 2009, la même politique a été poursuivie avec le rattachement programmé de l'université de Haute-Alsace de Mulhouse (UHA). Ce rattachement qui semblait préparer une fusion s'est progressivement transformé en une association sans pour autant déboucher sur un véritable partenariat.

ANTICIPER LES EFFETS DE LA LOI DU 22 JUILLET 2013

Les universités alsaciennes continuent à vouloir jouer un rôle de défricheur et de testeur de la loi LRU2 à travers l'expérimentation de la forme associative. Le site Alsace s'est donné trois objectifs principaux.

(7 000 étudiants) et a de meilleurs résultats que l'université de Strasbourg pour la réussite des étudiants en licence. On peut craindre une normalisation des approches pédagogiques avec une perte des spécificités de l'UHA.

2. Établir une cartographie de la recherche. Le déséquilibre actuel entre le potentiel recherche de l'université de Strasbourg et l'UHA pourrait conduire à l'assèchement de la recherche de l'université de Mulhouse. Cela aurait pour conséquence dans un premier temps l'affaiblissement des écoles doctorales et à plus long terme la disparition des masters à l'UHA.

3. Harmoniser la politique de la vie universitaire en s'appuyant sur un principe de mieux-disant entre les différents partenaires du site.

Cette évolution conduira à accroître les liens du site universitaire avec les institutions régionales (validation de la carte des formations par les institutions régionales) et à affaiblir le cadre national (délégation vers les régions de 50 % du budget de la formation professionnelle). Si cette évolution se confirme, on

assistera à la disparition progressive de la mission de formation de l'université au profit d'une mission d'employabilité. L'université serait contrainte par les institutions régionales à accompagner les plans sociaux territoriaux en construisant des formations pour requalifier les personnels licenciés. ■



Le rattachement de l'université de Haute-Alsace de Mulhouse (UHA) à l'université de Strasbourg n'a pas débouché sur un véritable partenariat. Ici, l'IUT de Mulhouse.

1. Concerter l'offre de formation sur le territoire alsacien. L'UHA est en charge de la coordination des acteurs. L'objectif est de présenter une offre commune en 2017 qui sera proposée pour l'accréditation, et qui constituera l'offre de formation pour la période 2018-2023. L'université de Mulhouse est une université à taille humaine

Le département du Val-de-Marne, territoire d'enseignement supérieur et de recherche

Le Val-de-Marne est le seul département français à s'être doté, en partenariat avec sa région (Île-de-France) et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), d'un « schéma départemental de l'ESR ». Son conseil général (CG-94) vise un développement du territoire passant par celui de l'ESR. En témoigne sa participation attentive au conseil d'administration de l'université Paris-Est Créteil.

Gérard Lauton¹

Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Jouxant Paris ainsi que les départements des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93) et de la Seine-et-Marne (77), le Val-de-Marne (94) comprend 1,3 million d'habitants, quarante-sept communes, 245 km², plus de 99 000 établissements d'activités.

Le Val-de-Marne compte plus d'une centaine d'établissements relevant du post-bac et plus d'une centaine de laboratoires de recherche publics associés aux établissements d'ESR. Il accueille des composantes de quatre et bientôt cinq universités. Près de 47 000 étudiants sont inscrits dans des établissements val-de-marnais très divers, (*voir tableau ci-contre*), soit plus que dans des régions comme Champagne-Ardenne, Auvergne ou Bourgogne. Les étudiants vivant en Val-de-Marne représentent environ 6 % de sa population.

Le paysage institutionnel de l'ESR a subi de profondes mutations sous

l'effet de réformes engagées par l'État et d'un processus de regroupements importants qui se poursuit. Le contexte de différenciation des universités s'accroît et nécessite, pour garder une cohésion, des mécanismes de régulation territoriale visant une complémentarité entre projets des établissements d'ESR.

Répartition géographique des établissements d'enseignement supérieur



Répartition des étudiants par type d'établissements (en %)

Établissements post-bac	% dans le 94	% national
CPGE (<i>Classes préparatoires aux grandes écoles</i>)	3,08	3,42
STS (<i>Section de techniciens supérieurs</i>)	10,45	10,52
Universités	61,21	59,67
Ingénieurs	7,29	3,77
ENS (<i>École normale supérieure</i>)	3,52	0,20
Écoles supérieures art et culture	0,18	2,86
Écoles paramédicales et sociales	4,97	5,83
Autres écoles de spécialités diverses	9,29	2,35

¹ Synthèse effectuée à partir du schéma départemental de l'ESR du conseil général du Val-de-Marne.

- Composantes de quatre universités : Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), Paris-Sud, Pierre-et-Marie-Curie (UPMC) et Panthéon-Sorbonne
- Formations d'ingénieurs dont 72 cursus dans le public
- Grandes écoles et instituts : École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA), École normale supérieure de Cachan (ENS), Institut national de l'audiovisuel INA)
- Forte concentration de formations dans le médical et paramédical, caractéristique du département

UN MOTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU DÉPARTEMENT

Cette polarisation des activités (recherche, formation et innovation), entre excellence scientifique et développement du territoire, pèse sur l'ancrage de l'ESR en Val-de-Marne avec un impact tant sur l'accès à la formation de la population que sur les dynamiques de développement territorial.

Le Val-de-Marne est au centre d'un triangle composé de Saclay, Paris et la cité Descartes. L'ESR y connaît de grands bouleversements : départ de l'École normale supérieure de Cachan pour Saclay, de l'Institut d'urbanisme de Paris pour Marne-la-Vallée ; difficultés de l'École nationale vétérinaire d'Alfort ; déstabilisation du centre hospitalier universitaire Henri-Mondor avec la récente tentative de fermeture du service de chirurgie cardiaque² ; arrivée de composantes des universités Pierre-et-Marie-Curie et Paris Diderot.

C'est dans ce contexte de vigilance quant au maintien et au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche comme levier de développe-

ment du territoire, que le Département s'est positionné pour l'élaboration d'un schéma départemental de l'ESR. Le CG-94 envisage les enjeux de développement, de qualification du territoire au travers de l'ESR à l'intersection du développement économique, de l'aménagement et de l'émancipation par le savoir de sa population. Il a mené, dès les années 1980, une politique volontariste pour la formation, l'innovation et la recherche.

Côté étudiants, les conditions de vie se dégradent. L'absence de statut social soumet les jeunes à la dépendance familiale et à la précarité des petits boulots. Cette situation d'urgence sociale est un obstacle pour l'accès et la réussite aux études. Démocratiser l'enseignement et la formation est une nécessité sociale et économique. L'accès à la connaissance pour le plus grand nombre et le maintien du potentiel de recherche fondamentale et appliquée sont des leviers essentiels pour l'innovation, le développement économique et la création d'emplois qualifiés.

UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL RELIÉ AUX BESOINS DU TERRITOIRE

L'élaboration du schéma départemental de l'ESR (SDES) s'est inscrite dans une démarche transversale et partenariale à la faveur de rencontres et d'ateliers ouverts aux partenaires et acteurs qui ont approuvé cette démarche et contribué au travail de définition des axes prioritaires. La pertinence et la légitimité de l'intervention du Département, dans son rôle de coordinateur et de fédérateur, sont reconnues.

Le SDES propose de créer une instance de coordination à l'échelle départementale³, pertinente au regard de l'ancrage local et du travail de proximité. Il s'agit de fédérer les acteurs en veillant aux complémentarités des projets et en évaluant l'avancée des axes de travail, une démarche approuvée par les partenaires du Département. Ce dernier a pour but, non de développer une politique universitaire et scientifique, responsabilité de l'État, mais sa déclinaison territoriale au travers des schémas régionaux. La coordination territoriale (loi du 22 juillet 2013) est tributaire des évolutions de gouvernance des établissements d'ESR, principalement liées aux regroupements. Le département établit avec eux des partenariats au titre de la clause de compétence générale selon une approche territoriale des problématiques et des actions, en complémentarité avec les différents acteurs du domaine de l'ESR, en premier lieu l'État.

Le choix d'un SDES vise à définir une stratégie et des orientations pour les années à venir. Attentif aux enjeux humains, sociaux, économiques et culturels, ce schéma est lié aux outils programmatiques et stratégiques du Val-de-Marne : Plan départemental

La plate-forme PEGASUS

Le Val-de-Marne soutient le Laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques (LISA) qui a développé la plate-forme PEGASUS (*Portable Gas and Aerosol Sampling Units*), financée et dotée d'appareils de pointe par la Région :

- un spectromètre permettant la détection optique des aérosols mesurant la distribution des particules entre 55 nanomètres et 1 micron (**85 000 €**) ;
- des analyseurs de polluants gazeux O₃, CO, NO_x, SO₂ (**64 000 €**).

S'y est rattaché un « Parcours sciences » en direction des collégiens pour une sensibilisation à la culture scientifique et un regain d'intérêt pour les études scientifiques.

² Voir l'article de Pierre Wolkenstein « La fermeture du service de chirurgie cardiaque accroît le risque pour toute une population », La VRS n° 384, p. 14 : www.snscs.fr/sites/snscs.fr/IMG/pdf/VRS384.pdf

³ Une première réunion s'est tenue, qui a eu trait au logement étudiant et aux aides de financement européen.

Le projet européen RainGain

RainGain est un projet européen comportant treize partenaires de quatre pays (Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, France) visant à améliorer la mesure de la pluie et la gestion des réseaux d'assainissement, dans le but d'anticiper les montées d'eau et de gérer les rejets d'eaux pluviales.

Le Val-de-Marne, avec sa Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA), gère des bassins de rétention d'eaux pluviales, tant pour le stockage des eaux avant dépollution que contre les inondations par rétention d'eaux de ruissellement excessives. Le type de radar lié au projet RainGain permet une gestion optimisée des bassins en améliorant les prévisions pluviales dans l'heure à venir et la gestion en temps réel des réseaux.

« Nous refusons la fermeture de l'unité de chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri Mondor de Créteil. »



Christian Favier, président du conseil général du Val-de-Marne, Laurent Cathala, député-maire de Créteil, Gilles-Maurice Bellaïche, conseiller régional d'Ile-de-France.

pour l'emploi (PDE), Projet éducatif départemental (PÉD), Plan départemental d'insertion (PDI) et Plan stratégique de développement économique (PSDE). Le SDESR présente deux grands objectifs.

1. Maintenir et développer l'ESR sur le territoire : il s'agit de veiller au développement de l'ESR, à sa cohérence territoriale à l'échelle départe-

mentale, d'accompagner notamment la recherche de financements des établissements dans leurs projets en lien avec les besoins du territoire. L'idée est de renforcer et promouvoir la recherche et l'innovation. Tout en marquant un accent sur les lettres, sciences humaines et sociales, l'attention est portée sur la qualité des écosystèmes, avec trois axes déterminant pour l'ESR :

- l'axe Paris Est ;
- l'axe Vallée scientifique de la Bièvre ;
- l'axe Seine-Amont.

Le schéma s'appuie sur les dynamiques existantes (pôle Allongement de la vie, Cancer Campus, Do-main de Chéroux...) et vise aussi des projets non associés à l'ESR de prime abord (Cité de la gastronomie, site de maintenance et de remisage du Grand Paris Express...).

2. Favoriser les conditions de réussite des étudiants : la démocratisation de l'enseignement supérieur passe par l'amélioration des conditions de vie, de santé et surtout de logement des étudiants, problème majeur dans le Val-de-Marne. Pour rappel, le CG-94 finance déjà 50 % de la carte Imagine R des étudiants. L'accent est également mis sur l'accès à l'enseignement supérieur sous divers régimes (formation initiale, continue, apprentissage...). ■

Le pôle SANTÉ-SOCIÉTÉ

Adossé à l'UPEC, le pôle Santé-Société de la ComUE Paris-Est intéresse les acteurs du territoire (universités, écoles, hôpitaux, collectivités, agences...) et vise un continuum recherche-formation-expertise-soins associant médecine humaine et médecine vétérinaire autour d'enjeux de société en lien avec les agences de sécurité sanitaire et de surveillance de la santé.

Cancer Campus : ce projet vise la création d'un campus en cancérologie autour de Gustave-Roussy liant recherche, innovation et industrie biomédicale. L'aménagement de la ZAC « Campus Grand Parc » avec Paris-Sud vise un biocluster pour l'implantation d'acteurs du secteur.

Pôle Allongement de la vie : ce pôle (Charles-Foix) est né à la fin des années 1990 de la rencontre entre partenaires scientifiques, institutionnels, associatifs et territoriaux, en vue de réponses innovantes sur l'allongement de la vie. En 2000, il a été étendu à Ivry-sur-Seine. Il inclut deux volets :

- sciences et recherches médicales, piloté par l'UPMC en vue d'un Institut de la longévité ;
- gérontechnologies, filière dédiée au grand âge avec Sol'iage et en 2013, la Silver Valley.

Activités scientifiques, vie universitaire et territoires en Rhône-Alpes

Au-delà des champs de la nanotechnologie, de la santé et du solaire, le développement croisé des activités et de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région Rhône-Alpes, ouverte sur le transfrontalier, s'inscrit dans des affrontements entre visions compétitives et coopératives. Les populations demandent à être consultées sur les choix stratégiques.

Françoise Papa

Université Joseph-Fourier (Grenoble)

Stéphane Talbot

Université de Savoie Mont-Blanc (Chambéry)

Rhône-Alpes est la deuxième région de France par la superficie, la population et la production de richesses. L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) sont structurés autour de deux centres universitaires adossés aux métropoles lyonnaise et grenobloise, avec des centres universitaires autonomes à Saint-Étienne (rattaché au PRES, puis à la ComUE de Lyon) et en Savoie (Chambéry-Annecy rattaché au PRES, puis à la ComUE de Grenoble).

Au total, huit départements, deux académies, huit universités, une ENS, douze organismes de recherche, plus de 600 laboratoires publics, 19 000 chercheurs, 12 % des publications scientifiques nationales, 16 % des brevets français. Un Institut national polytechnique (INP), dix écoles d'ingénieurs, neuf écoles de commerce, de gestion et de management.

LE CONTEXTE DES RELATIONS ESR-RHÔNE-ALPES

La Région Rhône-Alpes a développé une politique active en matière d'ESR depuis plus de vingt ans. Dès 1994, elle a élaboré un schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en lien

avec une politique active de soutien à l'ESR, dans le cadre des CPER (aide à la mobilité étudiante, dispositif de financement de projets de recherche).

En novembre 2004, alors qu'elle ne disposait pas de la compétence dans ce domaine, elle a initié un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), outil de programmation pour décliner les principaux objectifs et engagements : vie étudiante, logement, information et orientation professionnelle, structuration de l'offre de formation et des acteurs, soutien à la recherche, innovation, culture scientifique et transfert de technologie...

Le SRESR a servi de base à une contractualisation pluriannuelle avec établissements et organismes de recherche. D'autres régions à sa suite ont investi le terrain de l'ESR.

Ces orientations ont été consolidées et réaffirmées, en 2011, avec la stra-

tégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Afin de fédérer laboratoires et entreprises autour des disciplines prioritaires pour le développement de Rhône-Alpes, le conseil régional a créé des groupements, des communautés de recherche académique (ARC) qui suc-



© Guilhem Vellut/Flickr

En Rhône-Alpes, l'ESR est structuré autour de deux centres universitaires adossés aux métropoles lyonnaise et grenobloise. Ici, l'université de Grenoble.

cèdent aux *clusters* de recherche. Ces ARC visent à :

- structurer des réseaux d'acteurs autour de grands enjeux sociétaux fédérant plusieurs disciplines de recherche et à fort potentiel de développement socioéconomique, sanitaire ou culturel ;

- renforcer la lisibilité de la politique régionale et son caractère fédérateur ;
- améliorer la visibilité de Rhône-Alpes sur la scène internationale.

Le conseil régional participe au financement de grands équipements scientifiques. La Région innove aussi en matière de culture scientifique et de diffusion tous publics. Ainsi, le Camion des sciences vise un large public invité à découvrir la science par le biais notamment du jeu.

Cette politique, articulée au développement économique territorial, comprend aussi un volet formation. Initialement circonscrite à sa compétence « apprentissage » (cf. dispositif FORMASUP) et « orientation », l'intervention de la Région s'est élargie : vie étudiante, problématiques du logement étudiant, mobilité étudiants-enseignants, installations universitaires, apprentissage. Dans ce contexte très « volontariste », les relations entre ESR et Région se déclinent soit en direct avec l'établissement, soit par l'intermédiaire des PRES puis des ComUE, ou d'instances *ad hoc* (par exemple, FORMASUP, dispositif ARC pour la recherche).

Pour 2014-2020, le conseil régional se fixe quatre objectifs :

- soutenir l'emploi durable et le développement économique ;
- soutenir la recherche et l'innovation ;
- accompagner la transition énergétique ;
- préserver les équilibres et la solidarité territoriale.

Les apports de la Région sont d'autant plus appréciés que l'État se désengage sur nombre de terrains...

Pour 2013, l'engagement budgétaire de la Région était de 51,8 M€ pour l'ES (25 M€ en investissement et 26,8 M€ en fonctionnement) et de 73,03 M€ pour la recherche (48,52 M€ en investissement et

24,51 M€ en fonctionnement). Malgré des moyens relativement limités, la mise en place du SRESR a permis de relancer, sur un certain nombre de thématiques, une coordination régionale entre unités de recherche.

Ce schéma s'est inscrit dans une tentative de régionalisation du pilotage de l'enseignement supérieur, largement remise en cause du fait de la mise en place par l'État d'une politique de structuration métropolitaine de l'ESR. Cela a renforcé les pôles lyonnais et grenoblois, et la concurrence entre eux, alors que la Région visait un maillage territorial et une organisation au niveau régional.

LA FSU ET SES SYNDICATS EN RHÔNE-ALPES

Le SNESUP et la FSU se sont dotés en Rhône-Alpes d'une coordination. La FSU a créé des CFR (conseils fédéraux régionaux). Cela a permis au SNESUP et à la FSU de jouer un rôle structurant lors de la mise en place du SRESR, d'avoir des échanges sur les problématiques ESR, de préparer des interventions au Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), d'interpeller des élus au conseil régional (IDEX...).

Le CESER a lancé un travail intersyndical entre la représentante FSU et le groupe CGT en 2011 sur les « Initiatives d'excellence » des PRES de Lyon et de Grenoble ». Face à une politique régionale qui s'inscrivait dans la logique gouvernementale « d'excellence », il fallait proposer d'autres perspectives. D'où le rejet à deux reprises des IDEX rhônalpins, qui a « secoué » les acteurs universitaires, sociaux, économiques et politiques. Le président de Région, Jean-Jack Queyranne, a souhaité franchir une nouvelle étape vers une « université Rhône-Alpes ». Le CPER 2015-2020 prévoit 360 M€ pour l'ESR (sur un total de 2 Md€).

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

La Métro privilégie, dans ses relations avec l'ESR, ce qui vise un développement économique du territoire basé sur l'innovation technologique, avec une traduction financière (bâtiments du pôle Nano). On veille à ne pas cantonner les relations ESR-Métro au spectre étroit de l'innovation technologique, et à faire émerger d'autres problématiques, citoyennes, culturelles, sociétales...



L'université Jean-Monnet, à Saint-Étienne, est rattachée à la ComUE de Lyon.

Pôles, GIANT : parlons-en ! Quelle politique industrielle ?

Minalogic, Minatec, GIANT... une sorte de fuite en avant sans que les populations concernées et les salariés soient réellement consultés. Pôle de compétitivité ou pôle de développement ? Il faut sortir d'une vision « d'excellence » qui condamne à la compétition permanente, qui épuise les personnes et l'environnement, avec des salariés et étudiants précaires enchaînant les projets à durée limitée. Ne laissons pas experts et directions décider seuls. Contre la mise en concurrence généralisée au service d'intérêts de quelques-uns, défendons tous ensemble l'intérêt général.

- Les pouvoirs publics ont impulsé les pôles de compétitivité pour favoriser l'innovation des entreprises, en faisant travailler ensemble chercheurs et salariés des grandes entreprises sur des projets innovants.
- Les éventuels effets positifs sont vite annulés par les stratégies des grands groupes : si la recherche et développement se fait dans le pôle, le plus souvent la production se fait à l'étranger.
- L'effort de R&D des entreprises a été remplacé par des moyens et des aides publics, en affaiblissant la recherche publique. Tout cela, au nom de la politique d'excellence...

Le renouveau industriel suppose l'ancrage durable des activités de production avec des filières où l'on détruit et recycle sur un même territoire (emplois qualifiés). Les populations (partis, institutions, syndicats, associations...) doivent être associées aux choix stratégiques. Comités d'entreprise, CA des universités, CESER, CTEF (Contrats territoriaux emploi formation) ont des pouvoirs et des moyens insuffisants. Il faut gagner de nouveaux droits.

CGT (CEA, CNRS, ILL, UJF, INPG, ST Micro, HP, Schneider, entreprises implantées)

Grenoble-Alpes Métropole s'est dotée d'un conseil de développement, instance consultative de débats et de propositions, qui a approuvé en juin 2012 « le lancement d'une autosaisine en séance plénière sur les rapports université-territoire ». Le conseil de développement de la Métro a mis le cap sur deux volets : les relations avec le monde économique, et les relations avec le monde social, associatif et culturel. Lise Dumasy a porté l'exigence d'une approche des relations ESR-territoire non exclusivement de l'ordre de l'économie, ce qui a été intégré au dossier IDEX.

LE COLLECTIF INDUSTRIE RECHERCHE FORMATION

Le Collrif s'est constitué à l'initiative de la CGT, en 2012, pour interroger les effets des politiques publiques sur l'industrie et l'emploi. CGT et FSU ont collaboré autour des points suivants :

- construire une revendication de suivi des fonds publics donnés au secteur privé, CIR notamment ;
- connaître l'impact des financements publics de type crédits d'impôt sur la R&D ;
- analyser les répercussions de ces politiques publiques sur l'emploi, et pour le CIR sur l'emploi scientifique (insertion des jeunes docteurs...) ;



Université de plein exercice de Chambéry depuis 1979, l'université de Savoie Mont-Blanc couvre l'ensemble des cursus IUT, licence, master, doctorat (hors santé).

- collecter des données sur les entreprises, mais aussi sur les établissements d'ESR en matière d'emploi et pour cartographier leurs relations (contrats, transferts, etc.).

D'où une proposition d'étude sur les effets des politiques des « pôles de compétitivité » en matière d'emploi dans le bassin grenoblois, en particulier dans le périmètre du projet GIANT : situation de l'emploi et sous-traitance des entreprises de GIANT, en tant que territoire d'inscription des pôles de compétitivité, associant les acteurs de l'industrie, de l'ESR (NTIC, énergie, santé).

L'UNIVERSITÉ DE SAVOIE MONT-BLANC

Au départ collège universitaire (1957) puis centre universitaire (1970), puis université de plein exercice de Chambéry (1979), l'université de Savoie est pluridisciplinaire (hors santé), de taille moyenne, couvrant l'ensemble des cursus IUT, licence, master, doctorat.

Elle accueille les étudiants sur trois campus de tailles comparables : deux en Savoie, près de Chambéry, le site de Jacob-Bellecombette, avec droit, lettres et sciences humaines, et le site du Bourget-du-Lac, avec sciences exactes ; le troisième à Annecy, plus orienté vers tourisme, économie-gestion et des filières technologiques.

Malgré son sous-encadrement et sa sous-dotation reconnus par l'État (173 postes pour 920 titulaires et 2,3 M€ sur une dotation hors salaires de 8 M€) et des effectifs étudiants en croissance depuis 2009 (11 000 en 2009, 13 000 en 2014), c'est la 7^e université française pour la réussite en licence, la 16^e

pour la réussite en master, la 2^e de Rhône-Alpes sur ces deux critères, la première université française pour la mobilité Erasmus.

sites adossés à des métropoles, l'université de Savoie est à la fois trop petite et trop proche pour exister vraiment face à

si une position de membre associé « renforcé », plutôt que celle de membre d'une ComUE clairement préfusionnelle.

Par ailleurs, elle s'appuie sur l'international et le transfrontalier, ainsi que sur l'Association des Pays de Savoie (deux départements), pour réorienter son développement vers Annecy et la métropole genevoise.

Elle bénéficie en partie du soutien de la Région Rhône-Alpes, qui ambitionnait d'avoir une place centrale dans l'organisation de l'ESR régional (avec ses antennes universitaires de Valence, Roanne, Bourg-en-Bresse), alors que l'État a choisi de le faire sur une base académique et métropolitaine...



Technolac, pôle d'excellence énergie et réseaux situé au Bourget-du-Lac.

Située au centre du triangle Lyon-Grenoble-Genève et au croisement des axes Grenoble-Genève et Lyon-Turin, elle est tournée vers l'international et le transfrontalier (Suisse, Italie...) et mise sur sa pluridisciplinarité autour de trois thèmes transversaux : la montagne, le solaire, la physique, notamment dans le domaine de la mécatronique. Elle s'appuie sur l'Institut de la montagne et l'Institut national de l'énergie solaire (INES) qu'elle héberge sur le site du Bourget-du-Lac, ainsi que sur la Maison de la mécatronique à Annecy (industries du décolletage) avec la proximité du CERN.

Avec les dernières contractualisations, elle est passée de quarante-cinq à dix-neuf laboratoires de 2002 à 2015 (regroupements internes et avec Grenoble). Elle conserve avec les universités grenobloises des liens importants que la mise en place du PRES, puis de la ComUE a plutôt affaiblis.

Dans un contexte de concentration des moyens sur quelques

Grenoble. De plus, le développement des territoires savoyards s'est organisé autour d'un ensemble d'aires urbaines de taille moyenne (Annemasse : 280 000 habitants ; Annecy : 220 000 ; Chambéry : 215 000), sans vraie métropole sur laquelle s'appuyer.

La ComUE de Grenoble s'organise avec un objectif de fusion (U1, U2, et à terme INP), ce qui pose à l'université de Savoie un énorme problème : comment continuer à exister comme site pluridisciplinaire si les centres de décision se déplacent tous vers Grenoble, siège d'une grande entité pluridisciplinaire ? Les discussions (PRES, ComUE) sur le doctorat et la signature unique (publications) ont conduit l'université à réclamer, outre la mention de la ComUE, celle du nom de l'établissement. Le PRES-ComUE le refuse, ayant la fusion dans son viseur. Afin de préserver son statut d'université de plein exercice, l'université de Savoie a donc choisi

Ainsi, au printemps dernier, l'université de Savoie s'est rebaptisée université de Savoie Mont-Blanc, marquant son insertion dans les territoires, le transfrontalier, l'organisation de l'ESR au niveau régional.

L'INTERVENTION SYNDICALE EN SAVOIE

Le SNESUP est le seul syndicat de la FSU à y avoir une section locale. Sont généralement associés aux réunions des collègues du SNEP, du SNASUB et du SNCS. La FSU est surtout implantée sur les sites chambériens. Une politique volontariste de résorption de la précarité (CDI-sation à trois ans) a permis des titularisations de personnels BIATSS au-delà du dispositif Sauvadet (catégories C-B). Les grilles d'avancement des non-titulaires sont calquées sur celles des titulaires (avec un décalage d'un an) et les statuts des contractuels (enseignants-chercheurs, enseignants...) sont calqués sur ceux des titulaires. ■

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, un outil de justice territoriale

Le ministère qui se rêve en administrateur unique d'un État stratège continue de réduire l'audience et les marges de manœuvre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, pourtant un des seuls outils de régulation nationale accessibles aux représentants élus des personnels et usagers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Thierry Astruc

Élu sortant du CNESER

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) continue à être mise en place sur fond de cure d'austérité. Ce levier puissant fournit un moyen de pression formidable sur les directions d'établissement. Regroupements souvent forcés, fusions... tout est fait pour encourager la politique de site (*lire les exemples de régions*). Cette différenciation importante d'un établissement à l'autre, sous couvert de l'autonomie mode LRU, entraîne une perte de repère national qui rend difficile toute régulation de la part du ministère.

La mise en concurrence des établissements est effective : on parle de « marque » dans les dossiers de création des communautés d'universités et d'établissements (ComUE), ou de progresser dans les classements internationaux.

Le rajout d'une couche politico-administrative éloigne un peu

plus les personnels des lieux de décision et de contrôle, quand le mode de scrutin minore tout ce qui est collectif. Les modes de scrutin assurent que les élus ne seront ni entendus ni écoutés.

Le pouvoir se concentre entre les mains de quelques personnalités locales, issues des milieux écono-

UNE INSTANCE DE RÉGULATION NATIONALE

Il n'est pas facile pour les personnels de se faire entendre au niveau national, avec le développement d'une colonne hiérarchique forte. À tous les niveaux, dans les conseils, comités et autres cénacles, la proportion d'élus diminue au profit des nommés.



Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans les anciens locaux de l'École polytechnique, rue Descartes, à Paris.

miques ou politiques, le président de Région en tête. Cela ne sera d'ailleurs pas sans conséquence si l'extrême droite l'emporte à la fin de l'année dans une ou plusieurs régions.

En dehors des deux comités techniques – le comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) et le comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) –, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est un des rares lieux où les

représentants élus des personnels et usagers peuvent se faire entendre. Il faut relativiser cela en précisant que son avis est consultatif et que le ministère passe outre sans hésitation (les avis favorables pour deux projets de ComUE, l'avis partagé pour un

projet, et négatifs pour quinze autres, n'ont pas empêché le ministère de publier les décrets de création de sept premiers regroupements).

Le CNESER reste avant tout une tribune nationale : votes et interventions sont régulièrement repris dans la presse. Il devient de fait le seul outil de régulation nationale¹. En mai prochain, le CNESER sera renouvelé. Un nouveau décret le fusionne avec le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) en élargissant ses missions.

Ce périmètre comprend la politique générale de l'ESR, les structures et les moyens pour la recherche et les formations. Pour les questions relatives à la recherche, il faudra attendre la mise en place du nouveau CNESER.

POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ESR

Outre l'avis consultatif sur les textes de loi, les décrets et les arrêtés, les rapports, les bilans et les stratégies nationales sont présentés au CNESER. La présentation de ces rapports et bilans se fait selon le bon vouloir du ministère. Le CNESER contribue ainsi à médiatiser certains documents comme le rapport du médiateur de la République. Par ailleurs, disposer d'analyses permet aux élus d'avoir une meilleure vision sur la cohérence nationale et les différences entre les territoires.

Les questions de stratégies nationales permettent aux élus de donner un avis en amont. Il est cependant souvent ignoré, les modes d'arbitrage actuels excluant toute perturbation extérieure.

Le travail d'aménagement est fort utile pour permettre aux syndicats d'exprimer

leurs mandats. Il permet ponctuellement de modifier un texte dont les conséquences au niveau local auraient pu être dommageables.

STRUCTURES ET MOYENS

La structuration des établissements publics passe obligatoirement par le CNESER. Fusion, création d'une ComUE, création ou suppression de composantes (institut, écoles, etc. qui font partie de réseaux nationaux) passent au CNESER et permettent aux élus d'avoir une vision nationale.

Mais l'instance est de plus en plus contournée. En 2014, les universités créent des *collegia* ou des regroupements de composantes sans le visa du CNESER. Ce qui se passe au niveau des territoires (souvent la région pour les ComUE) reste au niveau des territoires. Le ministère abandonne un peu son rôle de régulateur. De la même manière, la présentation de la répartition des emplois et moyens devrait se faire au niveau des regroupements. L'échelle de la régulation nationale se déplace depuis les composantes des établissements vers les ComUE régionales ou interrégionales.

FORMATIONS

Depuis cette année, l'habilitation des diplômes a été remplacée par l'accréditation des établissements. Les deux raisons avancées sont :

- le nombre d'emplois au ministère consacrés à l'habilitation ;
- les discussions au CNESER portant sur des diplômes précis et non sur les offres de formation des établissements.

Seul le dossier du contrat d'établis-

sement permettra une discussion au niveau stratégique sans entrer dans les subtilités de l'offre de formation. Les diplômes ne seront présents dans les dossiers que par l'intermédiaire d'une simple fiche (contre plusieurs centaines de pages auparavant). D'un contrôle étroit *a priori*, on passe à une absence complète de contrôle : chaque établissement pourra changer les horaires des diplômes, la nature des interventions comme bon lui semble, et le plus souvent pour des raisons d'économies.

La mission du CNESER qui consistait à attirer l'attention sur des formations précises (et souvent à les sauvegarder) sera de plus en plus difficile à mener. Ce travail de contrôle sera renvoyé aux élus locaux lors des campagnes d'autoévaluation.

Le ministère tente depuis quelques années de minorer le poids du CNESER. Il ne s'agit pas juste d'ignorer de manière constante ses avis. En le cantonnant à de grandes questions nationales et en lui enlevant les outils pour intervenir au niveau des territoires, il espère disposer d'un conseil moins intrusif. Sa méfiance n'est pas simulée : en 2015, les élus sont toujours interdits de connexion à Internet lors des séances ! Pas de dialogue possible avec les sections locales, autrement que par téléphone et SMS.

Cette dérégulation voulue par le MENESR ne doit pas être une déréglementation.

Avec la fusion avec le CSRT, le nouveau CNESER gagne une capacité d'autosaisine. Elle devrait permettre à des élus CNESER de

se déplacer dans les territoires. À la fois tribune nationale, lieu d'interpellation et de demandes, le CNESER est un outil irremplaçable. ■



Jean-Pierre Dubéna/Flicker

¹ Voir le dossier du mensuel du SNES janvier 2015 : snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=7230&ptid=5

Les sciences et les arts dans la Grèce antique (Fondation hellénique, cité internationale universitaire de Paris).

Au cœur des enjeux sociaux du territoire

Exode massif des habitants ou thématiques tombées en déshérence, la fermeture d'une branche importante de l'économie d'une région n'est pas sans conséquence sur l'enseignement supérieur et la recherche, qui doivent s'adapter aux contraintes nouvelles pour préserver un accès possible aux études dans une région en restructuration.

Gérard Lauton

Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

« *La FSU Moselle soutient la pétition des salariés d'ArcelorMittal Florange. Elle appelle à la signer et à la diffuser : sauvonsflorange.wesign.it/fr. »* Par ce soutien au combat des sidérurgistes en décembre 2012, la section départementale¹ de la FSU s'inscrivait dans la solidarité d'un territoire sinistré et s'associait à ses revendications : faute d'une loi² obligeant l'employeur à céder des unités de production à des repreneurs, faute d'une volonté d'ArcelorMittal de redémarrer les hauts-fourneaux ou de s'engager dans un autre projet, les salariés de Florange escomptaient du gouvernement, pour préserver les emplois et préparer une alternative, une nationalisation temporaire du site qui n'est pas venue.

L'ESR VIVEMENT SOLlicitÉ POUR L'URGENCE SOCIALE

Au-delà du cas des salariés directement lésés, le démantèlement industriel du site sidérurgique était lourd de périls pour toute la population, pour les autres activités du bassin d'emploi et pour les services publics, tel l'ESR. En effet, tant les formations universitaires que les projets de recherche ne pouvaient survivre à un exode massif des habitants ou à une déshérence des thématiques développées en liaison avec cette industrie. Malgré la défaite qu'a représenté l'extinction de la filière chaude de l'acier, les mobilisa-

tions ont contraint le gouvernement à s'engager, avec d'étroites limites, dans un regain d'activités : Pacte Lorrain signé en 2013 impliquant l'État et la Région pour 2014-2016 autour de « *filiales d'innovation et d'excellence* » (bois, aéronautique, santé, automobile et agriculture, voire énergie, matériaux, nanotechnologies), avec institut de recherche à la clé.

On se souvient que dans le Nord-Pas-de-Calais, avec la fermeture d'Usinor Denain en 1978-1980 et la reconversion des sites industriels et miniers, les universités avaient pris des dispositions inédites pour faire face à la demande massive de reprise d'études, allant même jusqu'à préfigurer un enseignement à distance pour des salariés préparant l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU devenu DAEU).

On observe un regain d'initiatives en vue de créer des liens de qualité durables entre acteurs de l'Université et du territoire. Des laboratoires se proposent aux lycéens (classe de 1^{re}) pour la réalisation de leurs travaux personnels encadrés (TPE), ce qui donne parfois lieu à un annuaire des chercheurs volontaires pour parrainer un lycéen au cours de son TPE. Des événements sont organisés par d'anciens diplômés pour des travaux pratiques *high tech* sur un site industriel, par exemple dans une centrale électrique ou une usine de traitement de l'eau. Des partenariats se nouent en région autour de résultats de la recherche entre universitaires et ingénieurs. Malgré un déficit de culture

syndicale interprofessionnelle dans l'ESR, des mobilisations se créent pour s'opposer ensemble aux plans destructeurs de délocalisations et de fermetures d'activités, comme ceux de Sanofi récemment. Certains élus territoriaux dans les conseils de l'université soutiennent des projets scientifiques ou pédagogiques dans une démarche d'attachement au service public. Ainsi, lors du combat mémorable dans le Val-de-Marne pour sauver le bloc de chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri-Mondor, on a vu une convergence inédite entre acteurs de l'Université (UPEC), du CHU, de l'hôpital, de la Ville, du Département et de la Région pour obtenir finalement de haute lutte son maintien contre l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS).

DES LIENS CONSTRUCTIFS LYCÉES-UNIVERSITÉS

L'aspiration partagée à remédier à l'échec et à l'abandon des primo-entrants en licence pousse à créer des liens entre équipes pédagogiques de filières des lycées environnants et du cycle licence : partage de plateaux techniques, séquences pédagogiques croisées, information et aide à l'orientation des lycéens. De même pour la coconstruction de parcours alternatifs en licence (L1-L2...) prenant en compte la réalité des acquis spécifiques de lauréats d'un bac général ou technologique, voire d'un bac professionnel. Avec parfois un soutien de l'académie, d'acteurs de la culture et d'élus territoriaux.

¹ sd57.fsu.fr/Petition-Arcelor-Mittal.html

² Promise en pleine campagne présidentielle (février 2012) par le candidat F. Hollande à Florange.

Pour la déterritorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche

Enseignement supérieur, recherche et territoires, quel rapport au fond ? Ne sommes-nous pas en train de nous forcer à trouver un rapport entre des choses qui n'en ont pas ? L'École a pris son essor quand elle a pu arracher, quelques heures par jour, les petits paysans à leur lopin et leur apprendre des choses qui n'avaient rien à voir avec leur terre... L'Université, loin d'avoir une vocation à s'ancrer quelque part, n'a-t-elle pas d'abord le devoir d'être universelle ?

Christophe Blondel

Trésorier national du SNCS-FSU

Un peu de recul semble nécessaire. Il y a quarante ans, à l'époque du développement massif de l'enseignement supérieur (ES), on ne présentait pas les choses sous l'angle des « territoires ». On avait, pour l'Université, pour les étudiants, l'ambition forte de leur apporter, non les « savoir-faire » d'ici ou là, mais la connaissance du monde. Le souvenir de cette ambition doit servir d'antidote à une pensée devenue tout à coup étroitement « territoriale ». L'apparition du mot « territoire » dans le vocabulaire de l'enseignement supérieur et de la recherche est récente. Quelle est la racine de cette mode ? S'agit-il du dernier avatar de la culture localiste, l'aspiration soudaine à une espèce d'université de proximité « décarbonée » ? On peut s'interroger sur les vraies raisons de ce nouveau leitmotiv et considérer, peut-être, que ce qui est bon pour le yaourt n'est pas forcément bon pour l'éducation et la culture universelle.

On situe habituellement le basculement, d'une université historique à l'université moderne, en 1968.

Mais, fin 1968, la loi Edgar Faure¹ donne toujours aux universités « pour mission fondamentale l'élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes ». Personne, même si la loi dit un peu plus loin qu'elles « doivent répondre aux besoins de la nation dans tous les domaines et en participant au développement social et économique de chaque région », ne songe encore à leur contester leur vocation universelle. Comme pour répondre à l'idéal de Victor Hugo – « pas un chef-lieu sans une faculté »² –, chaque région aura son université, pour « [éveiller] partout les aptitudes et [échauffer] partout les vocations ». La grande expansion de l'Université française se veut encore propre à donner à chacun toutes ses chances, partout.

L'ÈRE DES ÉNUMÉRATIONS ET DES TABLEAUX

En 2013, finies les envolées lyriques ! On est entré, tombé, dans

l'ère des énumérations et des tableaux. La loi d'orientation, illisible, ne fait plus qu'aligner modifications de détail – de détail mais point anodines – sur les articles du Code de l'éducation. Les « objectifs » de l'enseignement supérieur passent désormais avant les missions. Il n'y a plus **une** « mission fondamentale », il y a, au 3^e article seulement et comme par regret, **des** missions : « 1. la formation initiale et continue tout au long de la vie ; 2. la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société », etc. Où est passée l'ambition ?

Oui, l'Université peut, comme le dit déjà la loi de 1968, servir le développement des régions ! Le problème est qu'on a, depuis, changé radicalement d'idée dans la manière de servir. Aujourd'hui « servir » est pris dans un sens nettement utilitaire. « Le service public de l'enseignement supérieur (...) soutient la valorisation des résultats de la recherche au service de la société. À cet effet, il veille au développement de l'innovation (...) », dit encore la loi

¹ Loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur.

² Discours contre la loi Falloux, janvier 1850.

de 2013³. L'Université est devenue, dans l'esprit de ceux qui nous gouvernent, une entreprise ! Sous l'expression « *servir le développement des régions* », le point n'est plus d'apporter, partout, toute la connaissance possible, mais de servir des intérêts locaux.

Le risque est grand – la préparation de la loi a déjà donné abondamment l'occasion d'en débattre – que cet utilitarisme conduise à l'émiettement, puis à la dissolution de l'enseignement supérieur, dans une recherche d'utilité tellement immédiate qu'elle en fasse perdre les moyens de véritablement préparer l'avenir. On ne saurait blâmer les établissements de chercher auprès des institutions régionales les soutiens que l'État, défaillant, ne leur fournit plus suffisamment. Mais on en voit les effets pervers : même lorsqu'elles essaient de soutenir la recherche fondamentale, les Régions choisissent, pour des raisons souvent peu scientifiques et de façon largement improvisée, de soutenir certains axes, en condamnant du même coup beaucoup d'autres. Les « *domaines d'intérêt majeur* » de la région Île-de-France collent aux autres, par défaut, sans en assumer aucune des conséquences, l'étiquette de « *domaines d'intérêt mineur* ».

Il y a, bien sûr, dans les régions, des savoir-faire, non uniformément répartis sur le territoire. La carte universitaire doit-elle se calquer sur les savoir-faire existants ? N'est-il pas plus important de préparer l'éclosion des savoir-faire qui n'existent pas encore ? Avant de

former, là où il y a déjà des ingénieurs, des bataillons d'ingénieurs, il faut commencer, partout, par enseigner les savoirs fondamentaux. « *La chose la plus importante à la vie est le choix du métier, le hasard en dispose. La coutume fait les maçons, les soldats, les couvreurs* », écrivait déjà Pascal il y a trois cent cinquante ans. Il faut sortir de cette fatalité d'imitation ! À tout le moins il ne faut pas y retomber. À Cambrai, on a le droit d'apprendre autre chose qu'à faire des bêtises.



Éparpillement

ENSEIGNER EN FRANCE EN FRANÇAIS

Quel étrange paradoxe aussi qu'on parle de régionaliser – au motif, admettons, d'enrichir la matière enseignée de savoirs locaux – alors qu'on dérégionalise ce qui est le vecteur même de l'enseignement : **la langue** dans laquelle il est dispensé. Le premier territoire dont on puisse penser qu'il a quelque chose de particulier, propre à enrichir les étudiants qui viennent se former sur son sol, c'est le territoire national. Sa première richesse, c'est la langue française, bien malmenée aussi par la loi de 2013 sur l'enseigne-

ment supérieur. Dans une logique sincère de territorialisation, on devrait évidemment considérer comme le premier des devoirs d'enseigner en France en français. Il semble qu'on soit plutôt en train d'en quitter le chemin...

La logique des territoires n'est donc invoquée que quand cela arrange... Qui ? Il y a une constante dans cette affaire : c'est une politique à courte vue. Il y a des besoins locaux ? Satisfaisons

les besoins locaux ! L'anglais nous envahit ? Vite, parlons tous anglais (en oubliant que la difficulté des matières enseignées se suffit bien à elle-même, sans qu'on ait besoin d'y ajouter la barrière d'une langue étrangère). De façon étrange, la précipitation dans le temps s'accompagne de courte vue dans l'espace... alors que, même dans une logique de rentabilité immédiate, cela ne va pas de soi : les chercheurs, les ingénieurs, les travailleurs peuvent être aujourd'hui mobiles. On peut très bien les former ici et les employer là. Les étudiants, eux, sont moins mobiles :

c'est un gros sacrifice, pour la majorité des familles, de payer à un enfant étudiant le luxe d'une délocalisation et c'est pourquoi la création de déserts universitaires, par la concentration forcée dans quelques énormes ComUE, est un véritable attentat social. On fait, sur le plateau de Saclay, une concentration monstrueuse. Mais qui va avoir les moyens d'habiter à proximité alors que, dans la campagne alentour, le prix des rares logements flirte déjà avec les cours de l'immobilier parisien ? Désorganisation du territoire... Drôle de territorialisation ! ■

³ Article L123-5 du Code de l'éducation.

Avec Syriza, la recherche grecque prend un nouveau départ

Avec l'arrivée de Syriza au pouvoir, le secteur de la recherche et de l'innovation a été réorganisé au sein d'un super-ministère de l'Éducation, sous la tutelle d'un vice-ministre de la Recherche et de l'Innovation. Très prochainement, une concertation avec l'ensemble des acteurs de la recherche aboutira au vote d'une nouvelle loi-cadre pour la recherche.

Dina Bacalexi a traduit ce texte basé sur le témoignage d'élus syndicaux grecs.

Lorsqu'on parle du tissu de la recherche en Grèce, on se réfère aux dix centres de recherche de droit privé et public placés sous la tutelle du secrétariat d'État chargé de la Recherche et de la Technologie du ministère de l'Éducation nationale, ainsi qu'aux instituts et établissements de l'académie d'Athènes sous tutelle directe de ce ministère.

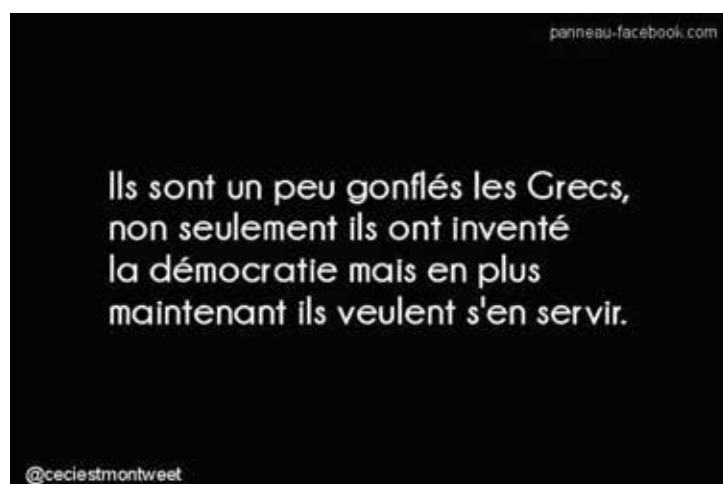
À la suite de l'accession au pouvoir du nouveau gouvernement Syriza-Grecs indépendants après les élections du 25 janvier 2015, il a été créé un secteur recherche et innovation dans le nouveau super-ministère de l'Éducation (qui comprend,

outre l'éducation et la recherche, la culture, les sports et les cultes) ; cette création a été considérée comme très positive par la communauté scientifique.

En 2009, le secrétariat d'État pour la Recherche et la Technologie était passé du ministère du Développement au ministère de l'Éducation ; les instituts universitaires et, plus généralement, la recherche dans les universités publiques et les instituts de technologie (équivalents des instituts universitaires de technologie français) dépendaient déjà du ministère de l'Éducation. Il y avait également des centres et instituts de

recherche, de taille plus ou moins importante, placés sous la tutelle d'autres ministères tels que celui du Développement agricole ou encore de la Défense nationale.

Durant les dix dernières années, plusieurs tentatives ont eu lieu qui visaient à changer le cadre institutionnel régissant les centres de recherche et à effectuer des fusions de grande ampleur au sein du tissu de la recherche. Le secteur a été étranglé financièrement, en particulier à la suite de l'application des politiques d'austérité et des mémorandums. Enfin, peu avant les élections qui ont porté Syriza au pouvoir, une nouvelle loi sur la recherche et l'innovation était votée en décembre 2014, en dépit des réactions très hostiles des organisations syndicales et associatives des chercheurs et autres salariés des centres de recherche. Le groupe parlementaire Syriza, à l'époque premier parti de l'opposition, avait déployé des efforts intenses contre une loi très hostile à la recherche publique. Cette loi créait arbitrairement de nouveaux centres de recherche, pilotés par des grands groupes étrangers et leurs correspondants grecs régionaux, en lien avec l'exploitation lucrative des ressources naturelles du pays,



Source : réseaux sociaux

ainsi qu'avec un prétendu développement régional drainant les fonds européens afférents – d'un montant conséquent – attribués selon des critères concurrentiels et clientélistes.

Aujourd'hui, le nouveau secteur recherche et innovation au sein du super-ministère de l'Éducation est réorganisé, et le secrétariat d'État pour la Recherche et la Technologie est sous la tutelle directe du vice-ministre de la Recherche et de l'Innovation, M. Costas Fotakis.

UNE LOI TRANSITOIRE SUR LA RECHERCHE

Un point-clé des mesures immédiates de la nouvelle gouvernance de la recherche est le devenir de la loi de 2014. Le vice-ministre, dans une conférence de presse commune avec les vice-ministres des autres secteurs du ministère de l'Éducation et avec le ministre de l'Éducation, M. Aristidis Baltas, a déclaré publiquement que très prochainement aura lieu une concertation qui aboutira au vote d'une nouvelle loi-cadre pour la recherche dans un temps idoine. En attendant le vote de la loi-cadre et dans une période de deux mois maximum, une loi transitoire sera votée qui remplacera le cadre institutionnel existant, inadapté.

Le nouveau vice-ministre prendra ses fonctions très prochainement. C'est pourquoi il est prématuré de discuter des positions du nouveau gouvernement concernant la recherche, hormis de sa déclaration concernant le cadre législatif et le lancement d'une concertation sur le fond avec tous les acteurs concernés : associations de chercheurs et des salariés des centres de recherche, organisations syndicales, conférence des présidents et conseils d'administration des centres, etc.



Propylées de l'université d'Athènes devant lesquels A. Tsipras a choisi de faire son premier discours.

Un de ses premiers objectifs devrait concerner le lien entre les objectifs de la recherche et ceux du redressement productif du pays, en particulier en matière d'aménagement du territoire, un secteur particulièrement malmené par les gouvernements depuis 2010. Il faudrait également dresser l'inventaire complet des centres et instituts de

son potentiel scientifique, et surtout ses jeunes, à un moment où il en a le plus besoin.

C'est d'ailleurs aux jeunes qui ont émigré que, lors de son discours prononcé devant les Propylées de l'université d'Athènes le soir des élections législatives, le Premier ministre, M. Alexis Tsipras, a dédié la victoire de Syriza. Il a déclaré qu'il ferait tout pour créer les conditions de retour en Grèce des 200 000 jeunes partis, notamment dans les pays européens.

Les organisations syndicales de la recherche et, plus généralement, la communauté scientifique nourrissent d'importants espoirs à l'égard de la gouvernance actuelle et surtout du ministère nouvellement créé. Il existe un climat d'attente positif dans les centres de recherche vis-à-vis du gouvernement. Malgré les graves problèmes qu'affronte le pays et une situation financière dramatique, la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche a confiance dans le futur¹. ■



Alexis Tsipras, mai 2014.

recherche dans l'ensemble des ministères dédiés à la recherche, afin de cartographier l'activité scientifique du pays. Des mesures de soutien à destination des jeunes scientifiques à la recherche d'un emploi devraient être mises en œuvre pour endiguer le phénomène de *brain drain*. Ce dernier sujet est particulièrement sensible, car le pays perd

¹ Voir « Enseignement supérieur en Grèce : l'université attend de partager l'espoir », mensuel LE SNESUP, n° 632, février 2015, page 7.

Au Forum mondial sciences et démocratie :

Remembering Vinod Raina et Magda Zanoni

Après Belém au Brésil en 2009¹, Dakar en 2011² et Tunis en 2013, la Tunisie a de nouveau accueilli le Forum mondial sciences et démocratie (FMSD) à l'université El Manar de Tunis du 25 au 27 mars 2015³. Cette 4^e édition du FMSD était dédiée à Vinod Raina, disparu en 2013. Elle s'est ouverte par un hommage à ce scientifique et activiste impliqué dans le processus du FMSD depuis son origine, ainsi qu'à une belle figure d'universitaire engagée, Magda Zanoni.

Fabien Piasecki

Secrétaire exécutif du FMSD

Lorsque nous nous sommes rassemblés pour la première fois à Belém, il apparaissait difficile d'aborder les sujets qui sont les nôtres sans l'apprentissage d'une écoute mutuelle, sans un langage commun, une écriture commune. L'écriture, c'est ce qu'il nous fallait pour passer de la préhistoire, à l'histoire du dialogue que nous essayons d'instaurer entre les mouvements sociaux et le monde de la recherche. (...)

Démocratiser les choix scientifiques et techniques, contrôler les technologies émergentes, permettre aux scientifiques et aux citoyens organisés de travailler ensemble, lutter pour la justice climatique, refonder les programmes éducatifs du primaire à l'université sont autant de défis auxquels nous faisons face, autant de défis que nous relèverons au cours de ces trois jours et dans les années à venir pour les transformer en actions, en plaidoyers, en luttes communes. (...)

De nombreuses personnalités nous ont apporté leur soutien et leur bienveillance. Deux d'entre elles nous ont quittés récemment et nous nous devons de leur rendre hommage aujourd'hui. Quelques mois après le forum de 2013, nous perdions notre ami Vinod Raina (*lire encadré*). Il y a deux semaines de cela, c'est Magda Zanoni qui nous quittait à son tour. Magda avait lancé l'association Sciences citoyennes au Brésil lors d'une conférence organisée par le FMSD au

Sommet des peuples Rio+20. Une de ses proches, Suzanne Humberstet, a rappelé que « *Magda a lutté toute sa vie contre les dictatures, contre les injustices de toutes sortes, pour les petits pêcheurs, paysans et paysannes, les femmes, les exclus. Dans sa carrière universitaire et professionnelle, elle n'a pas oublié ses combats, depuis sa thèse sur la réforme agraire au Portugal, après la révolution des œillets, jusqu'à son travail au sein du ministère brésilien de la Réforme agraire pour que celle-ci devienne une réalité. Magda a été exilée en France mais elle est retournée souvent au Brésil à la fin de la dictature, et après la victoire de Lula, elle a pu mettre en œuvre ses compétences et ses engagements pour un autre Brésil* ». (...) Magda était une universitaire, pour qui le terrain était la base de sa pratique scientifique et militante, une enseignante qui suivait et accompagnait ses étudiants dans cette même démarche...

Je nous souhaite à toutes et tous collectivement, dans un esprit d'ouverture et de dialogue, de dépasser nos divergences, de briser les barrières culturelles et politiques qui nous séparent, de construire et renforcer les ponts entre sciences, recherche, éducation, société et démocratie.

Nous devons faire de ce 4^e Forum mondial sciences et démocratie et du Forum social mondial le marchepied vers un monde écologiquement et socialement plus juste. ■

Hommage à Vinod Raina

Tout juste après avoir obtenu son doctorat en physique théorique à l'université de New Delhi, Vinod Raina¹ quittait le monde académique pour celui de la lutte pour l'universalisation de l'accès à l'éducation et à la connaissance dans un objectif de transformation sociale.

C'est ainsi qu'il a été un des cofondateurs du People's Science Movement en Inde. Si son engagement s'est enraciné tout au long de sa vie en faveur de la démocratie et des droits, il a été aussi porte-parole des mouvements pour le développement soutenable. L'explosion à Bhopal en 1984² d'une usine de pesticides, filiale d'Union Carbide, l'a vu en tête de la bataille pour la justice envers les victimes d'une des pires tragédies industrielles dans le monde.

« *Pour lui, a rappelé Gustave Massiah, une des personnalités centrales du mouvement altermondialiste, la science, ce n'était pas une accumulation de connaissances, mais une question de méthodologie fondamentale : elle est liberté de découvrir et d'inventer ; elle est obligation de vérifier ; et en cela elle participe de la Liberté et de la lutte contre les obscurantismes.* »

Chantal Pacteau

¹ snscs.fr/VRS-no377-06-2009

² Ce texte est extrait du discours d'ouverture du FMSD, fmsd-wfsd.org/programme-du-4e-fmsd

¹ Lire *Remembering Vinod Raina*, texte d'Amit Sengupta, 25 septembre 2013 : newsclick.in/india/remembering-vinod-raina

² L'explosion d'une usine d'une filiale de la firme américaine de pesticides Union Carbide a causé 3 500 morts immédiates et 20 000 en tout, sans compter les 300 000 malades à cause de la catastrophe. http://fr.wikipedia.org/wiki/Union_Carbide

IR Des livres pour débattre

Outre les livres issus des travaux de ses propres chantiers, l'Institut de recherches de la FSU diffuse des livres qui portent sur des sujets d'actualité.

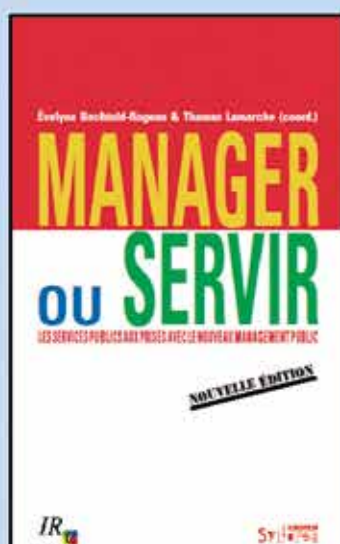
L'institut ou la FSU ont contribué seuls ou avec d'autres aux publications ci-dessous.

Leur finalité ?

Donner sous une forme facilement accessible des arguments pour conduire le débat d'idées.



5 €



8 €



5 €



5 €

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr

Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60

E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus)

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.
Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche est à votre disposition.
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture